

l'Europe  
s'engage  
à La Réunion



Etat membre : France  
Région : Ile de la Réunion  
Objectif Convergence

**RAPPORT ANNUEL  
D'EXECUTION 2007  
du Programme Opérationnel  
FEDER 2007-2013**

Version approuvée par le CNS de  
Septembre 2008

# Sommaire

<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>4</b>
<b>1 - Identification</b> .....	<b>5</b>
<b>2 - Vue d'ensemble de la mise en œuvre du programme opérationnel</b> .....	<b>6</b>
2-1 Réalisation et analyse des progrès accomplis .....	6
2-1-1 <i>Information sur l'avancement physique du programme opérationnel</i> .....	6
2-1-2 <i>Informations financières (données financières exprimées en euros)</i> .....	6
2-1-3 <i>Ventilation cumulée des allocations de la contribution communautaire par catégorie</i> 7	
2-1-4 <i>Participation allouée par groupes cibles</i> .....	8
2-1-5 <i>Participation remboursée ou réutilisée</i> .....	8
2-1-6 <i>Analyse qualitative du PO FEDER</i> .....	8
2-2 Informations sur la conformité au droit communautaire.....	9
2-2-1 <i>Respect des règles en matière de concurrence</i> .....	9
2-2-2 <i>Respect des règles de passation des marchés publics</i> .....	9
2-2-3 <i>Respect des règles relatives à la protection et l'amélioration de l'environnement</i> .....	10
2-2-4 <i>Respect des règles relatives à la promotion de l'égalité entre hommes et femmes et de non discrimination</i> .....	10
2-2-4-1 <i>Promotion de l'égalité entre hommes et femmes</i> .....	10
2-2-4-2 <i>Promotion de la non discrimination</i> .....	11
2-3 Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face.....	12
2-4 Changement du contexte de la mise en œuvre du programme opérationnel.....	12
2-4-1 <i>La Loi d'Orientation pour l'Outre-Mer (LOOM) et la Loi de Programme pour l'Outre-Mer (LPOM)</i> .....	12
2-4-2 <i>La mise en œuvre de la réforme de l'Octroi de Mer</i> .....	13
2-4-3 <i>Réflexions en cours</i> .....	14
2-5 Modifications importantes au sens de l'article 57 du règlement (CE) n° 1083/2006 (le cas échéant) .....	15
2-6 Complémentarité avec d'autres instruments .....	15
2-7 Modalités de suivi .....	17
2-7-1 <i>Cadre de la mise en œuvre du programme en 2007</i> .....	17
2-7-2 <i>Actions relatives au niveau national</i> .....	18
2-7-3 <i>Informations relatives aux dispositions régionales</i> .....	19
2-8 Réserve nationale de performance (le cas échéant, et pour le rapport annuel d'exécution présenté pour 2010 uniquement) .....	21
<b>3 - Mise en œuvre par axes prioritaires</b> .....	<b>22</b>
3-1 Axe prioritaire 1 : Amélioration de la compétitivité des hommes : promouvoir et valoriser le potentiel humain .....	23
3-1-1 <i>Réalisation des objectifs et analyse des progrès accomplis par objectif</i> .....	25
3-1-2 <i>Problèmes importants rencontrés au niveau de l'axe 1 et mesures prises pour y faire face</i> 37	
3-2 Axe prioritaire 2 - Amélioration de la compétitivité économique : développer l'économie réunionnaise dans l'environnement international .....	38
3-2-1 <i>Réalisation des objectifs et analyse des progrès accomplis par objectif</i> .....	40
3-2-2 <i>Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face</i> .....	49
3-3 Axe 3 : Amélioration de la compétitivité du territoire : organiser le territoire sur de nouveaux paramètres de performance.....	50
3-3-1 <i>Réalisation des objectifs et analyse des progrès accomplis</i> .....	54

3-3-2	<i>Réalisation des objectifs et analyse des progrès accomplis au niveau de l'axe 3</i>	69
3-4	Axe 4 : Compensation des handicaps liés à l'ultrapériphérie .....	70
3-4-1	<i>Réalisation des objectifs et analyse des progrès accomplis</i> .....	72
3-4-2	<i>Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face</i> .....	84
3-4-3	<i>Ventilation des dépenses fonctionnement / investissement</i> .....	84
4 -	<b>Grands projets</b> .....	<b>86</b>
5 -	<b>Assistance technique</b> .....	<b>87</b>
6 -	<b>Information et publicité</b> .....	<b>88</b>

# INTRODUCTION

## ***Approbation du Programme Opérationnel FEDER Convergence de l'île de la Réunion***

A l'issue d'une longue année de négociation, le PO FEDER Convergence de l'île de La Réunion (CCI 2007FR161PO004) a été approuvé par la Commission Européenne le 20 Décembre 2007, date symbolique marquant l'anniversaire de l'abolition de l'esclavage sur l'île.

## ***Objectif du rapport annuel d'exécution***

En application de l'article 67 du règlement (CE) n° 1083/2006 du Conseil du 11 juillet 2006 portant dispositions générales sur le Fonds européen de développement régional, le Fonds social européen et le Fonds de cohésion, et abrogeant le règlement (CE) n°1260/1999 « *pour la première fois en 2008 et au plus tard le 30 juin de chaque année, l'autorité de gestion transmet à la Commission un rapport annuel et, au plus tard le 31 mars 2017, un rapport final d'exécution du programme opérationnel* ».

Le rapport annuel d'exécution se rapporte à l'année civile de mise en œuvre du programme. Il a pour objectif de donner une vision globale des principaux événements ayant une incidence sur le programme ainsi que de son rythme et de son état d'avancement.

L'objectif est de pouvoir juxtaposer les rapports successifs, en évitant tout chevauchement des informations. C'est la raison pour laquelle, il est proposé dans le cadre de l'exercice réglementaire du rapport annuel d'exécution de s'en tenir prioritairement à la mise en œuvre des programmes à la date du 31/12/2007.

D'autres informations viendront compléter cet exercice, notamment dans le cadre des prochains comités de suivi.

## 1 - Identification

PROGRAMME OPÉRATIONNEL	Convergence
	Ile de La Réunion
	2007 – 2013
	<b>N° CCI 2007FR161PO004</b>
RAPPORT ANNUEL D'EXÉCUTION	PO Convergence – Ile de La Réunion
	Année 2007
	Procédure écrite de Septembre 2008

## 2 - Vue d'ensemble de la mise en œuvre du programme opérationnel

### 2-1 Réalisation et analyse des progrès accomplis

#### 2-1-1 Information sur l'avancement physique du programme opérationnel

Le renseignement des indicateurs relatifs à l'avancement physique du programme opérationnel a été réalisé au niveau du « § 3 – mise en œuvre par axes prioritaires » pour les différents objectifs stratégiques des axes prioritaires 1, 2, 3 et 4.

#### 2-1-2 Informations financières (données financières exprimées en euros)

	Dépenses payées par les bénéficiaires recensées dans les demandes de paiement adressées à l'autorité de gestion	Participation publique correspondante	Dépenses privées	Dépenses payées par l'organisme responsable de l'exécution des paiements aux bénéficiaires	Paiements totaux reçus de la Commission
<b>Axe prioritaire 1</b> : La compétitivité des hommes : promouvoir et valoriser le potentiel humain	0	0	0	0	0
<b>Axe prioritaire 2</b> : La compétitivité de l'économie : développer l'économie réunionnaise	0	0	0	0	0
<b>Axe prioritaire 3</b> : La compétitivité du territoire : organiser le territoire sur de nouveaux paramètres de performances	0	0	0	0	0
<b>Axe prioritaire 4</b> : Compensation des handicaps liés à l'ultrapériphérie	0	0	0	0	0
<b>Total général</b>	0	0	0	0	0
<b>Total pour les régions ne bénéficiant pas d'un soutien transitoire dans le total général</b>	0	0	0	0	0

### 2-1-3 Ventilation cumulée des allocations de la contribution communautaire par catégorie

N° de référence de la Commission : N° 2007 FR161PO004

Nom du programme : PO Convergence « Ile de La Réunion »

Date de la dernière décision de la Commission pour le PO concerné: 20/12/2007

Combinaison des codes des dimensions 1 à 5					
Code *	Code 01	Code 07	Code *	Code FR94	Montant
Dimension 1 Thème prioritaire	Dimension 2 Forme de financement	Dimension 3 Territoire	Dimension 4 Activité économique	Dimension 5 Localisation	

01 - Activités de RDT dans les centres de recherche	Aide non remboursable	Région ultrapériphérique	22 – Autres services non spécifiés	Ile de la Réunion	1 125 801,00
03- Transfert de technologies et amélioration des réseaux de coopération entre les PME, ces dernières et d'autres entreprises, les universités, les établissements d'enseignement post-secondaire de tout type, les autorités régionales, les centres de recherche			22 – Autres services non spécifiés		306 000,00
08-Autres investissements dans les entreprises			10- Postes et télécommunications		3 433,93

Combinaison des codes des dimensions 1 à 5					
Code *	Code 01	Code 07	Code *	Code FR94	Montant
Dimension 1 Thème prioritaire	Dimension 2 Forme de financement	Dimension 3 Territoire	Dimension 4 Activité économique	Dimension 5 Localisation	

09-Autres actions visant à stimuler la recherche, l'innovation et l'esprit d'entreprise dans les PME	Aide non remboursable	Région ultrapériphérique	22 – Autres services non spécifiés	Ile de la Réunion	1 047 869,11
13-Services et applications pour le citoyen (santé en ligne, administration en ligne, apprentissage			10- Postes et télécommunications		935 410,70

en ligne, participation de tous à la société de l'information, ...)			
15-D'autres actions visant à améliorer l'accès aux TIC et leur utilisation efficace par les PME		10- Postes et télécommunications	134 381,04
39-Énergies renouvelables : énergie éolienne		08-Production et distribution d'électricité, de gaz et de chaleur	699 691,20
51-Promotion de la biodiversité et protection de la nature (y compris Natura 2000)		21- Autres activités liées à l'environnement	150 520,74
72-Elaboration, introduction et mise en oeuvre de réformes dans les systèmes d'éducation et de formation afin de développer l'employabilité, d'améliorer l'utilité de l'éducation et de la formation initiales et professionnelles pour le marché du travail et d'		22 – Autres services non spécifiés	164 627,13
<b>Total</b>			<b>4 567 734,85</b>

#### **2-1-4 Participation allouée par groupes cibles**

Sans objet pour l'année 2007.

#### **2-1-5 Participation remboursée ou réutilisée**

Sans objet pour l'année 2007.

#### **2-1-6 Analyse qualitative du PO FEDER**

L'année 2007 ayant été essentiellement consacrée à la négociation du programme et à son lancement, il ne peut être procédé à une analyse qualitative de la mise en œuvre effective du PO sur la base d'indicateurs de réalisation.

Néanmoins, malgré une approbation tardive du PO FEDER, il est à noter que les priorités de travail des services ont été orientées dès le début du second semestre 2007 vers la définition des cadres d'intervention correspondant à plusieurs priorités communautaires :

- le développement de la société de l'information (services et application TIC, soutien aux entreprises TIC, actions collectives TIC...);

- la recherche-développement-innovation (pôle de recherche, transfert de technologie,...) ;
- la protection de l'environnement et la gestion des risques (grands équipements structurants en matière d'assainissement, protection de la biodiversité, investissements des entreprises en matière de protection de l'environnement et de maîtrise de l'énergie...) ;
- le soutien à l'investissement productif dans les entreprises (industrie, artisanat, tourisme...).

## **2-2 Informations sur la conformité au droit communautaire**

### **2-2-1 Respect des règles en matière de concurrence**

Lorsque la réglementation communautaire en matière d'aides d'Etat le prévoit ou lorsque la décision communautaire d'approbation d'un régime d'aide d'Etat l'impose, les autorités locales ont respecté les dispositions et procédures prévues dans les textes réglementaires découlant de l'article 88(3) du Traité instituant la Communauté Européenne.

La modification majeure par rapport au démarrage de la période 2000-2006 réside dans la simplification des procédures pour les aides à l'investissement.

Ainsi, grâce :

- aux règles communautaires en matière d'exemption de notification ;
- à la notification par la France d'un régime cadre d'exemption (n°XR 61) ;
- à la reconduction de plusieurs régimes d'aides au plan local jusqu'au 31-12-2008 ;

neuf régimes d'aides à l'investissement privé ont été publiés dès juillet 2007 :

- hôtels classés de tourisme ;
- restaurants classés de tourisme ;
- investissements en matière de TIC ;
- prime régionale à la modernisation des TPE ;
- primé régionale à la création des TPE ;
- appui aux investissements des unités industrielles ;
- aides aux entreprises pour la gestion des déchets ;
- aides en faveur de la maîtrise de l'énergie et du développement des énergies renouvelables.

### **2-2-2 Respect des règles de passation des marchés publics**

L'autorité de gestion confirme qu'elle s'assure que les marchés publics et concessions concernant des projets bénéficiant d'un concours du FEDER sont en conformité avec les dispositions communautaires en vigueur.

Il convient cependant de noter le nombre très limité de projets à maîtrise d'ouvrage publique soutenu au titre de l'année 2007.

### **2-2-3 Respect des règles relatives à la protection et l'amélioration de l'environnement**

L'autorité de gestion a pris toutes les mesures qui s'imposent pour assurer que les projets retenus pour un cofinancement par le FEDER respectent les règles en vigueur en matière de protection et d'amélioration de l'environnement, plusieurs projets visant ces objectifs communautaires ayant été soutenus en 2007 :

### **2-2-4 Respect des règles relatives à la promotion de l'égalité entre hommes et femmes et de non discrimination**

#### **2-2-4-1 Promotion de l'égalité entre hommes et femmes**

Les interventions prévues au titre du FEDER prennent en compte la problématique de l'égalité des chances hommes femmes.

De manière opérationnelle, pour les mesures pertinentes, dès l'instruction des demandes de subvention, un regard attentif est porté sur la prise en compte de la dimension de l'égalité des chances. Ces éléments seront examinés au moment de la sélection des projets mais également au moment du bilan des actions.

A cette fin, il est prévu dans le cadre du programme opérationnel FSE (axe 2), de mettre en place des actions de formation et de sensibilisation des agents affectés à l'instruction de tous les dossiers de demande de subvention.

Par ailleurs, l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes est portée à La Réunion par la Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Egalité (DRDFE), service de l'Etat chargé d'animer la politique publique en la matière.

La DRDFE mène de front une action transversale de sensibilisation des responsables des actions publiques et de la société civile et des actions spécifiques selon quatre axes prioritaires :

- Accès des femmes aux responsabilités et à la prise de décision,
- Egalité professionnelle,
- Egalité en droit et en dignité,
- Articulation des temps de vie.

Elle développe pour cela un partenariat étroit avec les acteurs locaux : services de l'Etat, collectivités régionale, départementale et locales, réseaux économiques, tissu associatif.

Sur le champ de l'égalité professionnelle des actions récentes ont été et sont menées en vue :

- d'une meilleure connaissance des avancées de l'égalité femmes-hommes à La Réunion par la commande et la publication d'études :
  - quantitative : brochure les chiffres clé de la parité publiée, à la demande la DRDFE, par l'INSEE Réunion en 2005 et consultable sur son site Internet,
  - qualitative : Promotion de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes à la Réunion en cours de réalisation par l'Observatoire du Développement de La Réunion

- d'une diffusion de l'approche égalitaire entre les femmes et les hommes au niveau professionnel auprès d'un large public : scolaires et étudiants, professionnels, demandeurs d'emploi, élus et décideurs..

#### **2-2-4-2 Promotion de la non discrimination**

La Halde peut être saisie directement ou par l'intermédiaire d'un parlementaire ou d'une association. Elle dispose également du droit d'auto-saisine et peut transmettre un dossier à l'autorité disciplinaire. Elle a pour mission d'informer, de diffuser les bonnes pratiques, d'assurer une médiation, d'assister en justice, de faire évoluer le droit.

Aucune saisine de la Halde n'a été constatée pour l'année 2007 en lien avec les dossiers soutenus au titre du FEDER.

L'autorité de gestion et ses partenaires ont complété ce dispositif de lutte contre les discriminations et pour l'égalité par des actions spécifiques visant à s'assurer du respect de ces principes en :

- associant la délégation régionale des droits de la femme et de l'égalité aux différents travaux d'élaboration et de mise en œuvre des programmes européens ;
- préservant le système de gestion intégré et les échanges mensuels avec les services en charge des questions d'égalité : un Comité de programmation unique pour l'ensemble des fonds permettant d'avoir des échanges avec les services de la Direction du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle ;
- veillant à que l'information et la communication puissent toucher tous les publics sans discrimination (notamment grâce à Internet avec un accès spécifique pour les déficients visuels) ;
- mettant en place des formations sur le FSE dans le cadre du mainstreaming : la formation visera d'une part à sensibiliser le personnel administratif et décisionnaire à la problématique de l'égalité, et, d'autre part, à répondre aux besoins en formation spécifiques des femmes, quand de tels besoins sont manifestes ;
- soutenant des actions spécifiques transversales concourant à ces priorités (centre de ressources sur l'égalité des chances, accompagnement de l'insertion des personnes handicapées...). En 2007 a été programmé sur le FSE, le programme d'actions de l'Agence pour l'intégration de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes à la Réunion qui vise à :
  - valoriser la contribution des femmes au niveau économique en encourageant la mixité des emplois, par des actions de formation d'acteurs de l'emploi de la formation, de l'éducation et de l'orientation ainsi que des actions de sensibilisation du public cible (les femmes et les jeunes filles),
  - soutenir la création de conditions favorables au changement par des actions de communication,
  - participer à des actions et manifestations communes,
  - intégrer et créer des réseaux,
  - inciter la mise en place de statistiques sexuées pour mesurer l'impact de l'avancée et de l'intégration de l'égalité des chances.

## **2-3 Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face**

Dans un contexte de début de programmation avec un P.O adopté tardivement, la principale difficulté rencontrée en 2007 a résidé dans l'absence de versement de fonds européens pour faire face aux dépenses exposées par les maîtres d'ouvrage des premières opérations, notamment dans le cas de certains programmes d'actions de l'année 2007.

De ce fait, afin de ne pas pénaliser ces porteurs de projets, plusieurs programmes d'actions 2007 ont été pris en charge au titre du DOCUP 2000-2006, leur date d'achèvement étant antérieure au 31 Décembre 2008.

## **2-4 Changement du contexte de la mise en œuvre du programme opérationnel**

En 2007, il n'y a pas de modification majeure des politiques communautaires et nationales ayant eu une incidence sur le lancement du PO FEDER. Néanmoins, il est proposé de rappeler les principaux éléments de contexte qui ont un lien avec le PO.

### ***2-4-1 La Loi d'Orientation pour l'Outre-Mer (LOOM) et la Loi de Programme pour l'Outre-Mer (LPOM)***

Adoptée le 13 décembre 2000, la Loi d'Orientation pour l'Outre-Mer a maintenu en 2007 un ensemble de mesures économiques et sociales applicables aux départements d'outre-mer.

Sur le plan de l'action en direction des entreprises :

- un dispositif d'allégement des cotisations et contributions des employeurs et travailleurs indépendants dont l'objectif est de favoriser la création et le développement durable d'entreprises indépendantes dans le commerce et l'artisanat ;
- une exonération de cotisations patronales de sécurité sociale destinée à dynamiser la croissance économique et la croissance de l'emploi salarié par un fort abaissement du coût du travail salarié dans les secteurs créateurs d'emplois ;
- une aide à la création d'emplois en faveur des entreprises des départements d'outre-mer qui participent au désenclavement de l'économie en contribuant à la diversification de leurs débouchés commerciaux.

Par ailleurs, la fin de l'année 2006 a vu la prolongation du dispositif de congé solidarité en faveur des salariés âgés de 55 ans. En effet, ce dispositif ne pouvait plus être ouvert à de nombreux bénéficiaires au-delà du 31 décembre 2006 mais la loi de finances 2007 a prorogé le dispositif d'un an. Toutefois, les délais de mise en place effective, tant au niveau du décret d'application qu'à celui des avenants aux conventions locales, n'ont pas permis la conclusion de nouveaux contrats au cours de cette année 2007. Ce dispositif est définitivement éteint à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Adoptée le 21 Juillet 2003, la Loi de Programme pour l'Outre-Mer a prévu un ensemble de mesures économiques et sociales à long terme applicables dans le long terme (15 ans) aux départements d'outre-mer. Ces mesures, qui visent à promouvoir un développement économique durable, s'articulent autour de trois axes :

- l'encouragement de la création d'emplois durables à travers un allègement renforcé de charges sociales pour les entreprises subissant plus particulièrement les contraintes liées à l'éloignement, à l'insularité et à un environnement régional où le coût du travail est bas. Ces mesures en faveur des entreprises sont complétées par des mesures en faveur de l'insertion des jeunes (aides à l'embauche, simplifications administratives et reconnaissance des diplômes) ;
- la relance de l'investissement privé par un dispositif fiscal rénové au niveau de sa durée de validité (15 ans), des secteurs éligibles et plus particulièrement encouragés (hôtellerie, logement, énergies renouvelables, interventions en faveur des petites et très petites entreprises) ;
- le renforcement de la continuité territoriale entre les collectivités d'Outre-Mer et la Métropole avec, d'une part, un allègement des charges sociales pour les entreprises de transport aérien, maritime et fluvial qui desservent l'outre-mer et, d'autre part, un dispositif d'abaissement du coût des billets d'avion ;

Parmi les différentes interventions prévues au titre de la LOPOM, le nouveau régime de défiscalisation ainsi que les dispositions relatives à l'emploi ont été approuvés par la Commission européenne le 11 Novembre 2003 avec une poursuite de leur mise en œuvre en 2007 malgré des lenteurs au niveau de certains agréments délivrés au niveau central.

S'agissant des demandes d'agrément traitées par la Direction des Services Fiscaux de la Réunion en 2006, l'instruction a concerné globalement 145 projets pour un montant total de 187,24 M€ de montants agréés correspondant à une prévision de 380 emplois nouveaux créés. Sur 2007, les projections font état de 180 M€ de montants agréés correspondant à une prévision de 177 emplois nouveaux créés. Il convient de préciser que le nombre d'emplois directs, équivalent temps plein d'une durée minimale de 5 ans, sur lesquels les promoteurs des projets se sont engagés n'englobe ni les emplois maintenus ni les créations d'emplois indirects.

En Août 2006, l'ensemble de ces dispositifs d'aides fiscales et sociales a fait l'objet d'une renouveau en vue de leur poursuite au cours de la période 2007-2013. Leur agrément par la Commission est intervenu le 10 Juillet 2007.

#### ***2-4-2 La mise en œuvre de la réforme de l'Octroi de Mer***

Taxe indirecte portant initialement sur les seuls produits importés puis étendue aux productions locales par la loi de 1992, l'octroi de mer constitue un des éléments de référence de l'environnement économique des entreprises à la Réunion.

Devant arriver à expiration le 31 Décembre 2002, les modalités de ce régime fiscal ont été prorogées d'un an afin de proposer de nouvelles modalités à la Commission européenne visant à consolider ce dispositif sur une nouvelle période de quinze ans. Le 17 Décembre 2003, la Commission européenne s'est prononcée en faveur de la poursuite de ce régime pour une durée de 10 ans avec des marges d'adaptation plus limitées.

En 2004, ce régime a pu ainsi être consolidé pour 10 ans par la loi du 2 juillet 2004 relative à l'octroi de mer qui autorise des écarts de taxation au bénéfice des productions locales dans des conditions fixées par une décision du Conseil de l'Union Européenne du 10 février 2004 et aménage la répartition du produit de la taxe entre les collectivités bénéficiaires.

Les modalités de mise en œuvre ont été précisées par le décret d'application n°2004-1550 du 30 décembre 2004 relatif à l'octroi de mer qui a ainsi permis aux acteurs de disposer d'un cadre de gestion stabilisé au cours de l'année 2007.

Le régime d'aide relatif à l'Octroi de mer (N° 529/2006) a fait l'objet d'un nouvel agrément par la Commission en date du 18 Juillet 2007.

### **2-4-3 Réflexions en cours**

A ce stade, il n'y a pas eu en 2007 des changements législatifs majeurs ou des évolutions notables du contexte économique ayant un impact sur les conditions de mise en œuvre du programme.

Mais il convient de signaler que de nombreuses réflexions ont été initiées en 2007 parmi lesquelles :

#### **1) Le lancement du débat sur le bilan et l'avenir de la stratégie européenne en faveur des RUP :**

Dans le cadre de sa communication COM (2007) 507 sur le bilan et l'évolution de la stratégie européenne pour les régions ultrapériphériques (RUP) adoptée le 12 septembre 2007, la Commission européenne a lancé une consultation publique pour approfondir la stratégie définie en 2004 et ouvrir un débat sur l'avenir de cette stratégie à plus long terme.

#### **2) Le Grenelle de l'environnement :**

Le Grenelle de l'environnement vise à créer les conditions favorables à l'émergence d'une nouvelle donne française en faveur de l'environnement. Cette démarche a **permis de réunir l'Etat et les représentants de la société civile afin de définir une feuille de route en faveur de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables et aboutira à l'élaboration de mesures concrètes.**

**Pour les DOM, un comité opérationnel Outre-mer a été créé et les premières mesures législatives devraient être élaborées en 2008.**

Pour La Réunion, le projet GERRI (Grenelle de l'Environnement à la Réunion : Réussir l'Innovation – Green Energy Revolution Reunion Island) a été lancé le 25 Octobre 2007 par le Président de la République.

#### **3) La préparation de la LODEOM (Loi pour le Développement Economique de l'Outre-mer) :**

Les travaux préparatoires de la LODEOM ont été lancés par le gouvernement en 2007 autour de plusieurs pistes susceptibles d'agir sur le contexte de mise en œuvre du PO FEDER (zones franches globales d'activités, exonération de charges, aide au frêt, aide à l'hôtellerie, tva npr, défiscalisation, désenclavement numérique, équipements publics, recherche...).

## **2-5 Modifications importantes au sens de l'article 57 du règlement (CE) n° 1083/2006 (le cas échéant)**

Aucune modification importante au sens de l'article 57 (pérennité des opérations) du règlement (CE) n° 1083/2006 n'a été identifiée en 2007 compte tenu du lancement récent de la programmation.

## **2-6 Complémentarité avec d'autres instruments**

La mise en place de la stratégie régionale intégrée et la méthodologie de travail retenue au niveau local ont permis dès la conception des programmes d'établir des lignes de partage claires entre les différentes interventions. Les choix décrits ci-dessous sont cohérents avec les fiches « articulation entre fonds » réalisées par les autorités nationales au niveau des documents stratégiques nationaux.

Au titre de l'année 2007, les lignes de complémentarité suivantes entre fonds prévues au sein des différents programmes ont bien été respectées :

- S'agissant des interventions renforçant la compétitivité des hommes, quelques lignes de partage claires ont été définies entre le FEDER et le FSE sur :
  - les interventions dans le champ de l'éducation et de la formation professionnelle : seront pris en compte dans le cadre du programme FEDER les investissements en faveur des établissements d'enseignement et de formation professionnelle alors les cycles de formation professionnelle, les interventions en faveur des étudiants, des équipes pédagogiques et des systèmes de formation relèveront du champ d'intervention du FSE.
  - la recherche : les infrastructures de recherche, les programmes de recherche et les actions visant la diffusion de la culture scientifique et technique bénéficieront d'un concours du FEDER alors que le FSE se concentrera notamment sur les allocations de recherche doctorale et post-doctorale.
- S'agissant des interventions agissant sur la compétitivité économique, quelques lignes de partage ont été ici définies, d'une part, entre le FEDER et le FEADER et, d'autre part, entre le FEDER et le FEP sur :
  - les activités d'innovation : le FEADER prendra en charge toutes les actions d'expérimentation au champ ou en laboratoire pouvant être valorisées et diffusées sur le terrain afin de tenir compte des contraintes réglementaires. Le FEDER soutiendra des programmes de recherche agronomique n'ayant pas une application directe sur le terrain.
  - les infrastructures d'irrigation : comme pour les programmes précédents, les investissements liés au grand projet de transfert des eaux Est Ouest sont répartis comme suit : les travaux liés aux galeries de transfert sur le programme FEDER et les réseaux les antennes d'irrigation, les périmètres irrigués au titre du programme FEADER.
  - le soutien aux entreprises dans le domaine agro-alimentaire : toutes les activités de transformation et/ou valorisation des produits de

l'annexe 1 produits majoritairement localement seront pris en charge sur le FEADER ou le cas échéant au FEP, les autres investissements agro-alimentaires bénéficiant de concours du FEDER.

- la coopération régionale : toutes les actions de coopération régionale seront prises en compte au titre du programme opérationnel FEDER Coopération. De ce fait, contrairement à la précédente période de programmation, il n'y aura donc pas d'interventions en matière de coopération régionale au titre du programme opérationnel FEDER convergence.
  - l'allocation additionnelle pour la compensation des handicaps liés à l'ultrapériphérie : il est proposé de prendre en compte au titre de l'allocation additionnelle spécifique FEDER une mesure visant à compenser les surcoûts liés à l'acheminement en provenance de l'Union Européenne, d'intrants à usage spécifique agricole, en engrais et en produits phytosanitaires et pour lesquels il n'existe pas localement de filière industrielle de fabrication. Cette intervention sera strictement distincte et complémentaire de celle du POSEIDOM agricole et pêche.
  - le soutien aux entreprises industrielles de transformation et de commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture : les aides dans ce domaine seront exclusivement soutenues par le FEP.
  - les infrastructures de pêche : les infrastructures (bâtiments) relèveront du champ d'intervention du FEDER alors que les équipements resteront du domaine d'intervention du FEP.
- S'agissant des interventions contribuant à la compétitivité du territoire, deux lignes de partage ont été définies :
- pour les activités touristiques :
    - en ce qui concerne les investissements privés : les investissements dans des produits d'hébergement - restauration à forte connotation agro-touristique (gîtes, tables d'hôtes...) ainsi que les opérations liées au Pôle d'Excellence Rurale « Villages créoles » seront pris en charge sur le FEADER alors que les soutiens à l'hôtellerie – restauration, aux produits de loisirs et à la promotion relèvent du champ d'intervention du FEDER.
    - en ce qui concerne les investissements touristiques publics ne seront pris en charge sur le FEADER que les investissements forestiers dans le domaine départemento - domanial. Les actions de structuration de bourgs et d'aménagement touristique portées par les communes seront prises en charge sur le FEDER car s'inscrivant dans une politique plus générale d'aménagement.
    - Par contre il convient de signaler que sur LEADER, les projets touristiques seront encouragés au niveau du projet de territoire dans le cadre de l'appel à projet, ces opérations devant prouver leur complémentarité par rapport aux stratégies déjà affichées par ailleurs.

- pour les Espaces Naturels Sensibles : toutes les actions de recherche, développement et les études sont portés par le FEDER et les travaux sylvicoles sont rendus éligibles sur le FEADER.

La qualité et l'efficacité de l'articulation entre les fonds dépend également étroitement de l'architecture du système de gestion : ainsi le maintien du Comité Local de Suivi (Comité de Programmation) unique plurifonds constitue un élément essentiel pour garantir une articulation cohérente entre les fonds.

## **2-7 Modalités de suivi**

### **2-7-1 Cadre de la mise en œuvre du programme en 2007**

#### **Comités de programmation tenus en 2007**

Le comité de programmation, plus connu localement sous le nom de comité local de suivi (CLS) se réunit régulièrement chaque mois pour examiner les dossiers présentés à l'éligibilité des fonds européens.

Les décisions du comité font l'objet d'un relevé de conclusions cosigné par les trois présidents. La présentation de ce document est nécessaire lors de l'engagement juridique d'attribution des fonds des dossiers agréés.

Par ailleurs, à l'issue de chaque réunion du CLS, une synthèse des avis est éditée, puis remise aux services le lendemain.

Pour l'année 2007, le Comité Local de Suivi s'est réuni à 12 reprises aux dates suivantes :

08 Février 2007	03 Mai 2007	02 Août 2007	08 Novembre 2007
08 Mars 2007	07 Juin 2007	06 Septembre 2007	06 Décembre 2007
05 Avril 2007	05 Juillet 2007	04 Octobre 2007	19 Décembre 2007

De plus, dans le cadre de la préparation des programmes opérationnels de la période 2007 – 2013, le CLS s'est réuni à 14 reprises dans une configuration restreinte. Ces réunions se sont pour la plupart concentrées sur les mois de septembre à novembre.

S'agissant de la mise en œuvre du P.O FEDER convergence, les premiers travaux ont débuté en juin 2007 par l'agrément des premiers cadres d'intervention. À ce jour, 38 cadres d'intervention ont été validés sur les 70 prévus, soit près de 55 %. Ces cadres d'intervention sont les outils de base des services gestionnaires fixant les critères de sélection des projets. Ils constituent également les outils indispensables pour les bénéficiaires dans le montage de leurs projets.

#### **Comités de Suivi tenus en 2007**

Localement appelés Comité National de Suivi (CNS), les comités de suivi sont coprésidés par un représentant de l'État (Monsieur le Préfet ou son représentant), du Conseil Régional (Monsieur le Président ou son représentant), du Conseil Général (Madame le Président ou son représentant).

Un Comité de Suivi s'est tenu en 2007 dans le cadre de la gestion du DOCUP 2000 – 2006 et le lancement du programme 2007-2013.

Les principales décisions du CNS sont les suivantes :

**•Comité National de Suivi du 30 Novembre 2007 •**

**Relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Septembre 2006**

Le Comité approuve le relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Septembre 2006.

**Relevé de Conclusions de la procédure écrite de Juin 2007 sur le DOCUP 2000-2006 et les suites données**

Le Comité prend acte de l'approbation du relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Juin 2007 et du rapport annuel d'exécution 2006 du DOCUP.

**Etat d'avancement du DOCUP au 4 octobre 2007**

Le Comité prend acte de l'état d'avancement du DOCUP et des perspectives en matière de dégagement d'office sur les quatre fonds.

**Lancement des programmes 2007-2013**

Le Comité prend acte de l'état d'avancement du lancement des programmes 2007-2013.

**Projet de règlement intérieur du CNS pour la période 2007-2013**

Le Comité approuve le règlement intérieur du CNS pour la période 2007-2013.

***2-7-2 Actions relatives au niveau national***

Les autorités nationales ont élaboré plusieurs textes à l'attention des autorités de gestion et organismes intermédiaires :

- Décret du 3 septembre 2007 fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses des programmes cofinancés par les fonds structurels pour la période 2007-2013
- Circulaire 5197/SG du 12 Février 2007 relative à la "Communication sur les projets financés par l'Union européenne dans le cadre de la politique de cohésion économique et sociale."
- Circulaire du Premier Ministre du 13 avril 2007 relative au dispositif général de gestion et de contrôle des programmes européens cofinancés par les fonds structurels européens (FEDER et FSE) et les fonds européen pour le développement rural et pour la pêche (FEADER et FEP) ;
- Circulaire n° 5215 SG du 4 mai 2007 sur l'évaluation des contrats de projets et des programmes européens ;
- Modèle type de descriptif du système de gestion et de contrôle de l'autorité de gestion et des organismes intermédiaires.

L'autorité de gestion a pris en compte ces documents notamment dans le cadre des travaux sur les procédures de gestion 2007-2013 afin de voir, le cas échéant, comment les adapter et simplifier les procédures.

### **2-7-3 Informations relatives aux dispositions régionales**

Parallèlement aux efforts déployés pour conclure la phase de négociation, les partenaires ont souhaité lancer les travaux pour la mise en place des programmes 2007-2013 dès le début de l'année 2007.

Aussi dès le mois de mars 2007, un programme de travail en 4 étapes a été arrêté afin d'optimiser la période de transition et de préparer le lancement effectif des programmes y compris en termes de pré-programmation :

#### **Etape n°1 : Définition des principes de gestion transitoire**

Ces principes ont été élaborés conformément aux dispositions du décret du Premier Ministre du 13 Avril 2007 permettant notamment de mettre en place un dispositif de pré-programmation afin d'éviter toute rupture vis-à-vis des bénéficiaires.

Les principes de gestion transitoire recouvrent plusieurs aspects :

- le lieu de dépôt des dossiers
- la constitution des dossiers de demande : à titre transitoire, les dispositions générales de gestion des dossiers prévues dans le cadre du livre de procédures 2000-2006 constituent la référence jusqu'à la validation du livre des procédures 2007-2013.
- le démarrage de la programmation des dossiers 2007-2013 : la programmation après approbation des cadres d'intervention concernés. Tant que les programmes ne seront pas approuvés formellement par la Commission, le CLS se prononcera sous réserve de l'approbation des PO ;
- le conventionnement et le versement de fonds européens : l'approbation des programmes opérationnels par la Commission est le préalable indispensable au conventionnement et au versement de fonds européens

En l'absence d'approbation des programmes et donc de disponibilités de crédits européens, deux modes opératoires peuvent être utilisés pour les dossiers les plus urgents :

- le préfinancement des concours UE par une collectivité ou par l'Etat si accord au niveau central ;
- le paiement alternatif en mobilisant exclusivement les fonds publics nationaux tout en respectant les conditions d'éligibilité des programmes européens.

## **Etape n°2 : définition des nomenclatures de gestion et désignation des services instructeurs**

Il s'agissait d'agréer, préalablement à la rédaction des cadres d'intervention, la nomenclature de gestion de chacun des programmes opérationnels ainsi que la désignation des services instructeurs.

Chaque nomenclature de gestion a été mise en ligne sur le site [www.reunioneurope.org](http://www.reunioneurope.org) depuis juin 2007 ce qui permet d'identifier pour chaque dispositif d'aide le service instructeur concerné.

## **Etape n°3 : élaboration/agrément des cadres d'intervention, notification des régimes d'aides et programmation sous réserve d'adoption des programmes**

Sur la base des nomenclatures de gestion définies, l'élaboration des nouveaux critères d'intervention pour chacune des mesures a été lancée ainsi que la notification des régimes d'aides correspondants. Sur ce dernier point, la majorité des régimes d'aides à l'investissement peut être mobilisée à nouveau depuis août 2007.

La mise en œuvre de cette étape se décline en 5 temps :

- la définition et la validation en CLS d'un modèle-type de cadre d'intervention 2007-2013 qui s'inspire des fiches proposition 2007-2013 et du modèle de cadre d'intervention 2000-2006 ;
- la rédaction des cadres d'intervention ;
- l'agrément des cadres d'intervention par le CLS et par les instances délibérantes des collectivités pour ce qui concerne notamment les dispositifs qu'elles cofinancent ;
- leur mise en ligne sur le site [www.reunioneurope.org](http://www.reunioneurope.org);
- la programmation de dossiers (sous réserve d'adoption des programmes).

Dans le cas du FSE et du FEADER, le préfinancement des concours européens par la Région et le Département a permis de garantir une continuité d'intervention pour les principaux dispositifs de formation et plusieurs régimes d'aides agricoles.

## **Etape n°4 : définition des procédures de gestion des programmes opérationnels**

En confrontant l'expérience acquise au cours des périodes de programmation précédentes et les évolutions réglementaires susceptibles d'avoir un impact prévues pour 2007-2013, il s'agit de procéder aux adaptations pertinentes du système de gestion des fonds européens à La Réunion.

La démarche recouvre trois aspects :

- les principes généraux du système de gestion et de contrôle des programmes à valider au niveau des membres du CLS,
- la définition des procédures de gestion des dossiers (piste d'audit, dispositions générales de gestion, fiches procédures, articulation avec les outils informatiques...) à préparer dans le cadre de groupes techniques avec éventuellement des spécificités par fonds,

- le traitement de questions transversales à prendre en compte dans les procédures de gestion : investissements générateurs de recettes, partenariat public-privé, opérations gérées en mandat/ convention publique d'aménagement, délégation de service public, défiscalisation/cumul des aides, crédit-bail, cumul des aides...

Cette dernière étape a démarré en 2008.

## **2-8 Réserve nationale de performance (le cas échéant, et pour le rapport annuel d'exécution présenté pour 2010 uniquement)**

Sans objet en 2007.

### 3 - Mise en œuvre par axes prioritaires

S'inscrivant pleinement dans la stratégie intégrée, le PO FEDER Convergence s'articule autour de trois axes prioritaires (humain, économique et territorial) et d'un axe spécifique regroupant les objectifs visant à la compensation des surcoûts.

- **Axe prioritaire n°1 - La compétitivité des hommes : promouvoir et valoriser le potentiel humain**
- **Axe prioritaire n°2 - La compétitivité de l'économie : développer l'économie réunionnaise dans l'environnement international.**
- **Axe prioritaire n°3 - La compétitivité du territoire : organiser le territoire sur de nouveaux paramètres de performance**
- **Axe prioritaire n°4 - La compensation des surcoûts liés à l'ultra périphérie.**

Pour chacun de ces axes, des objectifs principaux ont été définis ainsi que des indicateurs associés.

#### **Avertissement :**

les tableaux d'avancement prévus à l'annexe XVIII du règlement (CE) n° 1083/2006 ont été renseignés au niveau de chacun des indicateurs (réalisation, résultat, impact) permettant le suivi des objectifs stratégiques prévus au sein de chaque axe (objectifs 1a, 1b ...).

En complément de ces tableaux détaillés correspondant au format réglementaire, un tableau de synthèse d'avancement par axe figure au début de chaque axe afin de disposer d'une vision synthétique de l'avancement des réalisations.

### 3-1 Axe prioritaire 1 : Amélioration de la compétitivité des hommes : promouvoir et valoriser le potentiel humain

La compétitivité des hommes par la valorisation des ressources humaines constitue un des trois axes majeurs de la stratégie régionale intégrée pour la période 2007-2013.

Elle consiste à rechercher une élévation constante des niveaux de qualification. Elle vise également à atteindre une plus grande efficacité des politiques publiques liées aux conditions de vie des habitants (éducation, insertion, logement, santé et cadre de vie) et à renforcer la cohésion sociale en réduisant les inégalités sociales.

La démarche est double : il s'agit d'anticiper les tournants en positionnant l'île comme une plate forme de l'Europe dans une zone à forts enjeux (formation, enseignement supérieur ...) mais il importe également de répondre aux défis permanents liés notamment à l'impact de la dynamique démographique sur les besoins en équipements éducatifs, sanitaires et sociaux.

Le FEDER et le FSE contribuent de manière complémentaire à ces orientations.

Au titre des interventions relevant du champ du FEDER, 3 objectifs principaux ont été identifiés. Il s'agit :

- a) de préparer des nouvelles générations mieux formées ;
- b) de valoriser la culture, le patrimoine et l'identité réunionnaise ;
- c) d'améliorer l'offre sanitaire et médico-sociale.

#### Tableau de synthèse d'avancement de l'axe prioritaire 1

Objectifs axe prioritaire 1	Indicateurs de réalisation et de résultat	Programmés au 31/12/07	Réalisés au 31/12/07	Valeur cible	Valeur de référence
<b>Objectif 1-a</b> <b>Préparer des nouvelles générations mieux formées</b>	<b>Indicateurs de réalisation</b>				
	Nb de bâtiments d'enseignement supérieur construit	-	-	7 soit environ 9500 m2 sur 2007-2013	5 soit 14 432 m2 sur la période 2000-2006
	Nb de collèges construits ou réhabilités	-	-	6 établissements sur 2007-2013	9 établissements sur 2000-2006
	Nb de lycées construits ou réhabilités	-	-	3 établissements sur 2007-2013	13 établissements sur 2000-2006
	Nb de centres de formation professionnelle construits ou réhabilités	-	-	2 établissements sur 2007-2013	4 établissements sur 2000-2006
<b>Indicateurs de résultat</b>					
	Nombre d'inscrits			17 700	16 841

	dans les filières d'enseignement supérieur			en 2015	en 2005
	Capacité d'accueil créée ou rénovée dans les collèges			2 700 places sur 2007-2013	2 000 places sur 2000-2006
	Capacité d'accueil créée ou rénovée dans les lycées			3 000 places sur 2007-2013	2 800 places sur 2000-2006
	Effectifs accueillis dans les centres de formation construits ou réhabilités			1 200 en 2015	800 en 2008

Objectifs axe prioritaire 1	Indicateurs	Programmés au 31/12/07	Réalisés au 31/12/07	Valeur cible	Valeur de référence
-----------------------------	-------------	------------------------	----------------------	--------------	---------------------

<b>Objectif 1-b</b> <b>Valoriser la culture, le patrimoine et l'identité réunionnaise</b>	<b>Indicateurs de réalisation</b>				
	Nombre de bâtiments à vocation patrimoniale soutenus	-	-	8 sur 2007-2013	6 sur 2000-2006
	Espaces d'exposition créés dans le cadre du projet de Maison des Civilisations et de l'Unité Réunionnaise	-	-	3200 m2 sur 2007-2013	-
	<b>Indicateurs de résultat</b>				
	Nombre d'entrées au niveau de la MCUR			70 000 en 2013	

<b>Objectif 1-c</b> <b>Améliorer l'offre sanitaire et médico-sociale</b>	<b>Indicateurs de réalisation</b>				
	Nombre de places créées ou rénovées dans les établissements sanitaires soutenus	-	-	280 sur 2007-2013	75 sur 2000-2006
	Nombre de places créées ou rénovées pour les personnes en situation de handicap	-	-	160 sur 2007-2013	270 sur 2000-2006
	Nombre de places créées ou rénovées pour les personnes âgées	-	-	240 sur 2007-2013	-
	<b>Indicateurs de résultat</b>				
	Nombre de places créées ou rénovées pour les personnes âgées	-	-	240 sur 2007-2013	-

**Information sur l'avancement financier de l'axe 1 pour l'année civile 2007:**

<i>Indicateurs clés</i>	<i>Programmé</i>
Montant FEDER programmé en 2007	0
Taux de FEDER programmé en 2007 par rapport au montant prévu 2007-2013	0%
Montant FEDER certifié en 2007	0
Taux de FEDER certifié en 2007 par rapport au montant prévu 2007-2013	0%

**3-1-1 Réalisation des objectifs et analyse des progrès accomplis par objectif**

---

**Objectif 1a - Préparer des nouvelles générations mieux formées**

---

Dans le cadre du programme 2007-2013, l'accent reste porté sur la démocratisation de l'accès à l'enseignement et à la formation selon le principe de l'égalité des chances de tous les jeunes. Compte tenu des évolutions démographiques et du rattrapage partiel des retards structurels, la construction de nouvelles infrastructures (collèges, lycées, centres de formation, enseignement supérieur) permettra de pallier aux sureffectifs des établissements actuels et à leur croissance. Celles-ci contribueront à l'aménagement du territoire en favorisant la proximité des structures d'accueil et des bassins de population.

**Information sur l'avancement physique de l'objectif 1a :**

<b>Objectif 1a : Préparer de nouvelles générations mieux formées</b>											
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total	

<b>INDICATEURS DE REALISATION</b>											
-----------------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Nombre de bâtiments d'enseignement supérieur construits	Programmé	-									
	Réalisé	-									
	Objectif	7 soit environ 9500 m2 sur 2007-2013									
	Situation de référence	5 soit 14 432 m2 sur la période 2000-2006									
Nombre de collèges construits ou réhabilités	Programmé	-									
	Réalisé	-									
	Objectif	6 établissements sur 2007-2013									
	Situation de référence	9 établissements sur 2000-2006									
Nombre de lycées construits ou réhabilités	Programmé	-									
	Réalisé	-									
	Objectif	3 établissements sur 2007-2013									
	Situation de référence	13 établissements sur 2000-2006									
Nombre de centres de formation professionnelle construits ou réhabilités	Programmé	-									
	Réalisé	-									
	Objectif	2 établissements sur 2007-2013									
	Situation de référence	4 établissements sur 2000-2006									

2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
------	------	------	------	------	------	------	------	------	-------

**INDICATEURS DE RÉSULTAT (Objectif 1a : préparer de nouvelles générations mieux formées)**

Nombre d'inscrits dans les filières d'enseignement supérieur	Réalisé	15 005								
	Objectif	17 700 en 2015								
	Situation de référence	16 841 en 2005								
Capacité d'accueil créée ou renouvelée dans les collèges	Programmé	-								
	Réalisé	-								
	Objectif	2 700 places sur 2007 - 2013								
	Situation de référence	2 000 places sur 2000 - 2006								
Capacité d'accueil créée ou renouvelée dans les lycées	Programmé	-								
	Réalisé	-								
	Objectif	3 000 places sur 2007 - 2013								
	Situation de référence	2 800 places sur 2000 - 2006								
Effectifs accueillis dans les centres de formation construits ou réhabilités	Programmé	-								
	Réalisé	-								
	Objectif	1 200 en 2015								
	Situation de référence	800 en 2008								

2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
------	------	------	------	------	------	------	------	------	-------

**INDICATEURS D'IMPACT (Objectif 1a : préparer de nouvelles générations mieux formées)**

Taux d'accès d'une génération à la terminale	Réalisé	53,5%	53,7%							
	Objectif	60 % en 2015								
	Situation de référence	57,7 % en 2005								
Nombre annuel de bacheliers	Réalisé	7586	7655							
	Objectif	7 500 en 2015								
	Situation de référence	7 034 en 2005								
Nombre annuel de diplômés de l'enseignement supérieur	Réalisé									
	Objectif	4 500 en 2015								
	Situation de référence	3 998 en 2005								
Nombre d'étudiants dans les filières de recherche	Réalisé									
	Objectif	300 en 2015								
	Situation de référence	264 en 2005								

**Information sur l'avancement financier de l'objectif 1a pour l'année civile 2007:**

<i>Indicateurs clés</i>	<i>Quantification</i>
Montant FEDER programmé en 2007	0
Taux de FEDER programmé en 2007 par rapport au montant prévu 2007-2013	0%
Montant FEDER certifié en 2007	0
Taux de FEDER certifié en 2007 par rapport au montant prévu 2007 - 2013	0%

Pas de dossier programmé au cours de l'année 2007.

**Analyse qualitative de l'objectif 1a :**

Sans objet pour l'année 2007 en l'absence de dossiers programmés et donc d'indicateurs.

---

## **Objectif 1b – Valoriser la culture, le patrimoine et l'identité réunionnaise**

---

Les activités culturelles représentent un élément fort d'attractivité, en terme de qualité de vie, de services à la population, d'animation, de maillage du territoire par des équipements structurants, pour les entreprises comme pour les ménages. Comme facteur éminent de lien social, la culture joue également un rôle important pour concourir à la cohésion sociale. Ces efforts de valorisation culturelle prendront notamment appui sur le projet structurant de Maison des Civilisations et de l'Unité Réunionnaise dont les travaux se réaliseront au cours de la présente période de programmation, les études de conception ayant été réalisées au cours de la période 2000-2006. Ils porteront également sur la démocratisation de l'accès aux enseignements artistiques pour les publics les plus défavorisés dans une démarche d'inclusion sociale. Enfin, la dimension patrimoniale sera aussi prise en compte.

### **Information sur l'avancement physique de l'objectif 1b**

## Objectif 1b : Valoriser la culture, le patrimoine et l'identité réunionnaise

### INDICATEURS DE REALISATION (Objectif 1b : valoriser la culture, le patrimoine et l'identité réunionnaise)

		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Nombre de bâtiments à vocation patrimoniale soutenu	Programmé	-									
	Réalisé	-									
	Objectif	8 sur 2007-2013									
	Situation de référence	6 sur la période 2000-2006									
Espaces d'exposition créés dans le cadre du projet de Maison des civilisations et de l'unité réunionnaise	Programmé	-									
	Réalisé	-									
	Objectif	3 200 m2 sur 2007-2013									
	Situation de référence	-									

### INDICATEURS DE RÉSULTAT (Objectif 1b : valoriser la culture, le patrimoine et l'identité réunionnaise)

Nombre d'entrées au niveau de la MCUR	Réalisé	-									
	Objectif	70 000 en 2013									
	Situation de référence	-									

2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
------	------	------	------	------	------	------	------	------	-------

**INDICATEURS D'IMPACT (Objectif 1b : valoriser la culture, le patrimoine et l'identité réunionnaise)**

Nombre d'emplois créés	Réalisé	-								
	Objectif	30 sur 2007-2013								
	Situation de référence	20 sur 2000-2006								
Nombre de sites ouverts dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine	Réalisé	65								
	Objectif	85 sites en 2015								
	Situation de référence	67 sites en 2006								

**Information sur l'avancement financier de l'objectif 1b pour l'année civile 2007:**

<i>Indicateurs clés</i>	<i>Quantification</i>
Montant FEDER programmé en 2007	0
Taux de FEDER programmé en 2007 par rapport au montant prévu 2007-2013	0%
Montant FEDER certifié en 2007	0
Taux de FEDER certifié en 2007 par rapport au montant prévu 2007-2013	0%

Pas de dossier programmé au cours de l'année 2007.

**Analyse qualitative de l'objectif 1b :**

Sans objet pour l'année 2007 en l'absence de dossiers programmés et donc d'indicateurs.

## **Objectif 1c – Améliorer l’offre sanitaire et médico-sociale**

---

La situation sanitaire et médico-sociale du département, compte tenu de ses caractéristiques socio-économiques et de son histoire, connaît des spécificités notables au niveau notamment de la démographie, des indicateurs sociaux et des facteurs de morbidité.

Les infrastructures sont de plus soumises à des enjeux et contraintes importants :

- répondre aux besoins liés à la croissance démographique et à l’amorce du phénomène de vieillissement de la population,
- remédier au taux de vétusté important des infrastructures,
- faire face à l’évolution des techniques et des normes de sécurité.

### **Information sur l’avancement physique de la priorité 1c :**

## Objectif 1c : Améliorer l'offre sanitaire et sociale

2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
------	------	------	------	------	------	------	------	------	-------

### INDICATEURS DE REALISATION (Objectif 1c : améliorer l'offre sanitaire et sociale)

Nombre de places créées ou rénovées dans les établissements sanitaires soutenues	Programmé	-								
	Réalisé	-								
	Objectif	280 sur 2007-2013								
	Situation de référence	75 sur la période 2000-2006								
Nombre de places créées ou rénovées pour les personnes en situation de handicap	Programmé	-								
	Réalisé	-								
	Objectif	160 sur 2007-2013								
	Situation de référence	270 sur 2000-2006								
Nombre de places créées ou rénovées pour les personnes âgées	Programmé	-								
	Réalisé	-								
	Objectif	240 sur 2007-2013								
	Situation de référence	0								

2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
------	------	------	------	------	------	------	------	------	-------

<b>INDICATEURS DE RÉSULTAT (Objectif 1c : améliorer l'offre sanitaire et sociale)</b>
---

Nombre d'emplois créés dans les établissements sanitaires et médico – sociaux soutenus	Programmé	-									
	Réalisé	-									
	Objectif	Sera précisé lors du premier Comité de suivi de 2008									
	Situation de référence	Sera précisé lors du premier Comité de suivi de 2008									

**Information sur l'avancement financier de l'objectif 1c pour l'année civile 2007:**

<i>Indicateurs clés</i>	<i>Quantification</i>
Montant FEDER programmé en 2007	0
Taux de FEDER programmé en 2007 par rapport au montant prévu 2007-2013	0%
Montant FEDER certifié en 2007	0
Taux de FEDER certifié en 2007 par rapport au montant prévu 2007-2013	0%

Pas de dossier programmé au cours de l'année 2007.

**Analyse qualitative de l'objectif 1c :**

Sans objet pour l'année 2007 en l'absence de dossiers programmés et donc d'indicateurs.

***3-1-2 Problèmes importants rencontrés au niveau de l'axe 1 et mesures prises pour y faire face***

Compte tenu du fait que la majorité des projets relevant de l'axe 1 est conduite sous maîtrise d'ouvrage publique, l'approbation tardive du programme n'a pas eu d'incidence majeure sur la maturation effective des projets d'investissement qui s'est poursuivie (notamment en matière d'infrastructures éducatives et pour le grand projet de Maison des Civilisations et de l'Unité Réunionnaise).

### 3-2 Axe prioritaire 2 - Amélioration de la compétitivité économique : développer l'économie réunionnaise dans l'environnement international

"En deux générations, l'économie de La Réunion est passée d'une activité mono-industrielle basée sur la canne à sucre à une économie concentrée sur les services" OCDE 2004.

Le contexte rénové dans lequel s'inscrit le développement futur de l'île se dessine autour de deux repères indissociables : d'une part, la permanence des enjeux d'un rattrapage structurel dynamique et, d'autre part, les enjeux nouveaux liés à la mondialisation.

Aussi, la compétitivité économique s'inscrira-t-elle dans une stratégie de préparation des entreprises à une plus forte ouverture internationale non seulement pour qu'elles puissent se redéployer vers de nouveaux horizons mais aussi pour qu'elles consolident leurs assises dans l'économie locale.

Les objectifs principaux retenus pour cet axe sont de deux ordres. Il s'agit de :

- a) préparer un pôle économique et de recherche à l'échelle de l'Océan Indien ;
- b) consolider les bases du développement économique et social.

#### Tableau de synthèse d'avancement de l'axe prioritaire 2 :

Objectifs de l'axe prioritaire 2	Indicateurs de réalisation et de résultat	Programmés au 31/12/07	Réalisés au 31/12/07	Valeur cible	Valeur de référence
<b>Objectif 2-a</b>  <b>Préparer un pôle économique et de recherche à l'échelle de l'Océan Indien</b>	<b>Indicateurs de réalisation</b>				
	Nombre de projets de recherche soutenus	3	-	18 sur 2007-2013	12 sur la période 2000-2006
	Nombre de projets soutenus dans le secteur Tourisme	1	-	50 sur 2007-2013	41 sur 2000-2006
	Nombre de projets soutenus dans le secteur TIC	16	-	74 sur 2007-2013	99 sur 2000-2006
	Nombre de « jeunes pousses » (start-up) aidées	1	-	25 sur 2007-2013	20 sur 2000-2006
	Nombre d'actions de sensibilisation dans le domaine de la culture scientifique et technique	2	-	15 en 2013	10 en 2005
Montants des investissements soutenus	1,8 M€	-	75 M€ sur 2007-2013	53 M€ sur 2000 - 2006	

	(tourisme et tic)				
	<b>Indicateurs de résultat</b>				
	Personnel de RDT employé (université et institut de recherche)	-	-	330 etp en 2015	313 etp en 2006
	Nombre de chercheurs extérieurs accueillis dans les laboratoires de recherche	-	-	15 sur 2007 - 2013	5 sur 2000-2006
	Nombre de coopérations entreprises – laboratoires de recherche soutenus	-	-	7 projets sur 2007 – 2013	1 projet sur 2000 - 2006
	Évolution du CA des secteurs tourisme et TIC	-	-	+ 10 % en 2015	1441 M€ en 2004
	Évolution des capacités d'accueil hôtelières	-	-	+ 500 chambres en 2015	2800 chambres en 2006
	Emplois dans le secteur Tourisme	-	-	12 000 emplois dans la filière en 2015	10 000 emplois dans la filière en 2005

Objectifs de l'axe prioritaire 2	Indicateurs de réalisation et de résultat	Programmés au 31/12/07	Réalisés au 31/12/07	Valeur cible	Valeur de référence
----------------------------------	---	------------------------	----------------------	--------------	---------------------

	<b>Indicateurs de réalisation</b>				
<b>Objectif 2-b</b> <b>Consolider les bases du développement économique et social</b>	Nombre de projets d'aide aux entreprises	3	-	500 sur 2007 – 2013	501 sur 2000 - 2006
	Montants des investissements des entreprises soutenus	0,4 M€	-	120 M€ sur 2007 – 2013	114 M€ sur 2000 - 2006
	<b>Indicateurs de résultat</b>				
	Emplois créés (brut ETP)	2	-	1500 sur 2007 – 2013	1500 sur 2000 - 2006
	Évolution du CA des secteurs de l'industrie et de l'artisanat	-	-	2950 M€ en 2015	2452 M€ en 2004

**Information sur l'avancement financier de l'axe 2 pour l'année civile 2007:**

<i>Indicateurs clés</i>	<i>Programmé</i>
Montant FEDER programmé en 2007	3 717 522,91
Taux de FEDER programmé en 2007 par rapport au montant prévu 2007-2013	2,8%
Montant FEDER certifié en 2007	0

Taux de FEDER certifié en 2007 par rapport au montant prévu 2007-2013	0%
---	----

### **3-2-1 Réalisation des objectifs et analyse des progrès accomplis par objectif**

---

#### **Objectif 2-a : Préparer un pôle économique et de recherche à l'échelle de l'Océan Indien**

---

Les interventions visant à accompagner ce tournant économique s'inscrivent dans trois dimensions :

- la recherche-développement et l'innovation,

Il s'agit à ce titre de consolider et de développer les infrastructures dédiées à la recherche ainsi que les programmes de recherche afin :

- de soutenir les unités mixtes de recherche (UMR) d'ores et déjà constituées en veillant à la constitution de pôles de recherche-développement valorisant au niveau de la zone Océan Indien et des économies tropicales les savoir-faire régionaux ;
- de permettre l'émergence de nouvelles équipes sur des thématiques propres à favoriser la compétitivité économique et le rayonnement régional et international en les dotant des équipements structurants à l'échelle de l'Océan Indien ;
- d'assumer les enjeux et les besoins en matière de recherche fondamentale, de recherche appliquée et de recherche développement au service de la compétitivité des entreprises et de la création d'emplois durables ;
- d'instaurer une véritable action collective qui veillera à la généralisation des partenariats filières/organismes de formation/centres de recherche.

En amont, les actions visant à développer la culture scientifique et technique seront soutenues en accordant une place centrale aux plus jeunes afin de susciter l'esprit d'initiative et de créativité.

Par ailleurs, des synergies seront recherchées avec les résultats du projet Era-Net Biome financé dans le cadre du 7<sup>ème</sup> PCRD afin de consolider le rayonnement international des pôles de recherche de La Réunion, rayonnement déjà effectif (Afrique du Sud, Inde, Mozambique) qui ne s'inscrit pas dans le seul cadre du PCRD.

- le développement du potentiel de croissance des filières économiques dynamiques,

Au titre du développement des secteurs stratégiques, l'accent sera mis sur le soutien de trois secteurs porteurs de croissance :

- le tourisme et les tic à travers un soutien intégré : soutien à l'investissement direct et actions d'accompagnement des filières concernées privilégiant notamment les démarches collectives (promotion touristique, actions collectives dans le secteur des tic) ;

- la filière pêche à travers la réalisation d'investissements de superstructures se situant dans le prolongement de la réalisation de la darse de pêche soutenue au titre du Docup 2000-2006.

- le renforcement et de développement de nouveaux outils de financement.

Cette dimension, qui contribue également à la préparation d'un pôle économique renforcé, se traduit par la consolidation et le développement d'une palette d'outils d'ingénierie financière : capital investissement, fonds de garantie et prêts.

### **Information sur l'avancement physique de l'objectif 2a**

**Objectif 2-a : Préparer un pôle économique et de recherche à l'échelle de l'Océan Indien**

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
--	------	------	------	------	------	------	------	------	------	-------

**INDICATEURS DE REALISATION (Objectif 2a : préparer un pôle économique et de recherche à l'échelle de l'Océan Indien)**

Nombre de projets de recherche soutenus	Programmé	3								3 à fin 2007
	Réalisé	-								-
	Objectif	18 sur 2007-2013								
	Situation de référence	12 sur la période 2000-2006								
Nombre de projets soutenus dans le secteur Tourisme	Programmé	1								1 à fin 2007
	Réalisé	-								-
	Objectif	50 sur 2007-2013								
	Situation de référence	41 sur 2000-2006								
Nombre de projets soutenus dans le secteur TIC	Programmé	16								16 à fin 2007
	Réalisé	-								-
	Objectif	74 sur 2007-2013								
	Situation de référence	99 sur 2000-2006								
Nombre de « jeunes pousses » (start-up) aidées	Programmé	1								1 à fin 2007
	Réalisé	-								-
	Objectif	25 sur 2007-2013								
	Situation de référence	20 sur 2000-2006								
Nombre d'actions de sensibilisation dans le domaine de la culture scientifique et technique	Programmé	6								6 à fin 2007
	Réalisé	-								-
	Objectif	15 en 2013								
	Situation de référence	10 en 2005								

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Montants des investissements soutenus (tourisme et tic)	Programmé	-								-
	Réalisé	-								-
	Objectif	75 M€ sur 2007 - 2013								
	Situation de référence	53 M€ sur 2000 - 2006								

**INDICATEURS DE RÉSULTAT (Objectif 2a : préparer un pôle économique et de recherche à l'échelle de l'Océan Indien)**

Personnels de RDT employé (université et institut de recherche)	Réalisé	-								-
	Objectif	330 etp en 2015								
	Situation de référence	313 etp en 2006								
Nombre de chercheurs extérieurs accueillis dans les laboratoires de recherche	Programmé	-								-
	Réalisé	-								-
	Objectif	15 sur 2007 – 2013								
	Situation de référence	5 sur 2000 – 2006								
Nombre de coopérations entreprises – laboratoires de recherche soutenues	Programmé	-								-
	Réalisé	-								-
	Objectif	7 projets sur 2007 – 2013								
	Situation de référence	1 projet sur 2000 – 2006								
Évolution du CA des secteurs tourisme et TIC	Réalisé	-								-
	Objectif	+ 10 % en 2015								
	Situation de référence	1441 M€ en 2004								

		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
--	--	------	------	------	------	------	------	------	------	------	-------

Évolution des capacités d'accueil hôtelières	Programmé	-									-
	Réalisé	-									-
	Objectif	+ 500 chambres en 2015									
	Situation de référence	2 800 chambres en 2006									
Emplois dans le secteur tourisme	Réalisé	-									-
	Objectif	12 000 emplois dans la filière en 2015									
	Situation de référence	10 000 emplois dans la filière en 2005									

**INDICATEURS D'IMPACT (Objectif 2a : préparer un pôle économique et de recherche à l'échelle de l'Océan Indien)**

Nombre de touristes	Réalisé	307000									
	Objectif	500 000 en 2015									
	Situation de référence	278 800 en 2006									

### **Information sur l'avancement financier de l'objectif 2a pour l'année civile 2007:**

<i>Indicateurs clés</i>	<i>Quantification</i>
Montant FEDER programmé en 2007	2 669 653,08 €
Taux de FEDER programmé en 2007 par rapport au montant prévu 2007-2013	2,82 %
Montant FEDER certifié en 2007	0
Taux de FEDER certifié en 2007 par rapport au montant prévu 2007-2013	0%

### **Analyse qualitative de l'objectif 2a**

19 opérations ont été programmées au titre de l'objectif 2-a : « préparer un pôle économique à l'échelle de l'Océan Indien », les premières opérations du programme concernant plus particulièrement les secteurs des TIC et de la recherche, priorités de la stratégie de Lisbonne. A ce stade d'avancement du programme, l'analyse des indicateurs de réalisation ne permet pas de mettre en évidence de tendances particulières.

Au titre de la recherche, la phase 1 de l'Observatoire Atmosphérique des Régions Australes (OARA) a été engagée. Elle consiste en l'acquisition d'instruments permettant un suivi en continu de la composition chimique de la troposphère et le rayonnement d'ultraviolet et d'instruments complémentaires pour l'étude de la dynamique atmosphérique, ainsi qu'en la remise à niveau d'instruments existants dans la perspective de construction du laboratoire du Maïdo.

Par ailleurs, le programme d'actions de Sciences Réunion a été soutenu. Il s'articule principalement autour des opérations suivantes :

- Mobiloscience
- 7ème festival du film scientifique
- Fête de la science
- Rallyes, jeux, concours
- Ecole de l'ADN

L'ARDA (Association Réunionnaise du Développement de l'Aquaculture) a bénéficié d'un soutien en 2007 afin d'optimiser et de sécuriser son système de production aquacole en cage offshore implanté en baie de Saint-Paul. Cette opération contribue au développement de l'innovation et de la compétitivité de la structure et vient en complément des actions soutenues.

De même, pour soutenir le développement de l'innovation, le programme 2007 du CRITT a été soutenu. Il s'est articulé autour de 5 actions :

- Conseil en développement technologique et valorisation
- Accréditations et démarche qualité
- Développement de la veille stratégique et de la protection industrielle
- Projets d'intérêt général au développement de produits agroalimentaires
- Maintien et développement des compétences des conseillers en développement technologique

Plusieurs études ont été lancées. Il s'agit notamment :

- des études immunologiques des pathologies infectieuses et inflammatoires de la Réunion, portées par l'Université de La Réunion dans le cadre du développement d'un pôle de recherche et d'innovation en santé, biomédecine et biotechnologies ;
- de l'étude économique et juridique de la plate-forme régionale d'information et de réservation touristique et définition de l'action e-marketing touristique de La Réunion, portée par la Région Réunion dans le cadre d'actions publiques ou collectives en faveur de l'économie marchande ;
- de l'étude sur le comportement et les besoins des réunionnais en matière de services et de contenus numériques.

Enfin, au titre du développement de la société de l'information, 11 lycées ont engagé des travaux nécessaires à leur mise à niveau en matière de câblage informatique.

Sur un plan formel, ces projets ont été programmés sous réserve de l'approbation du programme opérationnel par la Commission, leur agrément ayant été confirmé en comité local de suivi du mois de février 2008.

---

### **Objectif 2-b : Consolider les bases du développement économique et social**

---

Au titre du présent objectif, il s'agira :

- de conforter et de renouveler les secteurs traditionnels. Les entreprises réunionnaises doivent s'armer et être soutenues :
  - pour continuer à améliorer leur productivité,
  - pour établir les partenariats avec les entreprises extérieures leur permettant de se maintenir sur le marché interne et donc de garder leur potentiel d'emploi,
  - pour renforcer leurs compétences à travers le conseil et les actions collectives.

### **Information sur l'avancement physique de l'objectif 2b**

<b>Objectif 2-b : Consolider les bases du développement économique et social</b>										
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total

<b>INDICATEURS DE REALISATION (Objectif 2b : consolider les bases du développement économique et social)</b>
--

Nombre de projets d'aides aux entreprises	Programmé	3								3 à fin 2007
	Réalisé	-								
	Objectif	500 sur 2007 - 2013								
	Situation de référence	501 sur la période 2000-2006								
Montants des investissements des entreprises soutenus	Programmé	0,4 M€								0,4 M€ à fin 2007
	Réalisé	-								
	Objectif	120 M€ sur 2007-2013								
	Situation de référence	114 M€ sur 2000-2006								

<b>INDICATEURS DE RESULTAT (Objectif 2b : consolider les bases du développement économique et social)</b>
---

Emplois créés (brut etp)	Programmé	2								2 à fin 2007
	Réalisé	-								-
	Objectif	1500 sur 2007-2013								
	Situation de référence	1500 sur 2000-2006								
Évolution du CA des secteurs de l'industrie et de l'artisanat	Réalisé									
	Objectif	2 950 M€ en 2015								
	Situation de référence	2 452 M€ en 2004								

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
--	------	------	------	------	------	------	------	------	------	-------

<b>INDICATEURS D'IMPACT (Objectif 2b : consolider les bases du développement économique et social)</b>
--

Évolution des effectifs dans les secteurs de l'industrie et de l'artisanat	Réalisé	-								
	Objectif	43 000 en 2015								
	Situation de référence	38 900 en 2004								

### **Information sur l'avancement financier de l'objectif 2b pour l'année civile 2007:**

<i>Indicateurs clés</i>	<i>Quantification</i>
Montant FEDER programmé en 2007	1 047 869,11 €
Taux de FEDER programmé en 2007 par rapport au montant prévu 2007-2013	2,65 %
Montant FEDER certifié en 2007	0
Taux de FEDER certifié en 2007 par rapport au montant prévu 2007 - 2013	0%

### **Analyse qualitative de l'objectif 2b**

14 opérations ont été programmées en faveur de la consolidation du tissu économique et des réseaux. Il s'agit notamment de :

- de deux actions de l'ADIR (Association pour le Développement Industriel de la Réunion) : mise en œuvre d'un programme d'actions énergie /déchets et réalisation de l'émission « les nouveaux défis » ;
- d'un forum NTIC 2007 réalisé par l'ARTIC (Association Réunionnaise des professionnels des Technologies de l'Information et de la Communication) ;
- d'une opération d'insertion de 40 stagiaires de grandes écoles pour des stages d'une durée moyenne de 4 mois dans des entreprises réunionnaises conduite par la CCIR ;
- du programme d'actions 2007 mis en œuvre par l'Agence de développement de la Réunion autour de 3 axes : prospection et assistance à la conduite de projets d'entreprises, développement de l'offre territoriale et de ses opportunités d'affaires, contribution à la réflexion sur l'amélioration des affaires ;
- de neuf programmes d'actions mis en œuvre par la Chambre de métiers et de l'artisanat (observatoire lutte anti-termites, observatoire économique de l'artisanat, accès à la commande publique, agroalimentaire, démarche qualité, développement durable, évaluation des risques professionnels, métiers de l'art, recherche et développement dans la construction bois et habitat).

3 opérations ont été programmées en matière de soutien aux investissements des entreprises industrielles et artisanales

- acquisition de matériels de production pour 3 entreprises : fleuriste, boucherie charcuterie, chaudronnerie ferronnerie.

Sur un plan formel, ces projets ont été programmés sous réserve de l'approbation du programme opérationnel par la Commission, leur agrément ayant été confirmé en comité local de suivi du mois de février 2008.

### ***3-2-2 Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face***

L'approbation tardive du programme a conduit les porteurs de projets à anticiper les contraintes de trésorerie liées au versement différé des crédits du FEDER. Par ailleurs, dans le cas de petits projets, le recours au paiement alternatif a été retenu.

### 3-3 Axe 3 : Amélioration de la compétitivité du territoire : organiser le territoire sur de nouveaux paramètres de performance

La compétitivité territoriale constitue un des axes majeurs retenus au sein de la stratégie régionale intégrée pour la période 2007-2013. Elle consiste à rechercher les fonctionnalités optimales de l'espace : transports internationaux des personnes et des biens, déplacements sur le territoire, gestion des déchets, approvisionnement en énergie, en eau, protection de la biodiversité, prévention des risques...

Par ailleurs, il convient d'organiser le territoire pour lui permettre d'accueillir une population de l'ordre d'un million d'habitants à l'horizon 2030. Cet aménagement doit être mené sans remettre en cause une attribution des sols permettant à l'économie de poursuivre son développement, et notamment le maintien des activités agricoles.

La Réunion dispose d'un patrimoine naturel d'une grande richesse qui contribue fortement à l'agrément du cadre de vie et à son image extérieur, atout indéniable pour le développement du tourisme. Soumise à de fortes pressions liées aux activités humaines, la préservation de l'environnement constitue également un des enjeux majeurs pour le territoire dans le cadre d'un développement durable et solidaire. À cette fin, la gestion des déchets, de l'eau et le développement des énergies renouvelables représentent des outils stratégiques incontournables pour la réalisation de cet objectif.

En écho au diagnostic insistant sur les mutations territoriales auxquelles La Réunion doit faire face, les objectifs principaux retenus pour cet axe sont issus de l'axe territorial de la stratégie intégrée et ils se présentent comme suit :

- a) Adapter et développer les réseaux de transport pour répondre aux défis de la mobilité interne et de l'accessibilité du territoire ;
- b) Accompagner les politiques de développement des milieux urbains concourant à la revitalisation et l'attractivité des villes et bourgs ;
- c) Préserver l'environnement et les ressources dans le cadre d'un développement durable ;
- d) Valoriser les atouts touristiques de l'île.

#### Tableau de synthèse d'avancement de l'axe prioritaire 3 :

Objectifs de l'axe prioritaire 3	Indicateurs	Programmés au 31/12/07	Réalisés au 31/12/07	Valeur cible	Valeur de référence
<b>Objectif 3-a</b>  <b>Adapter et développer les réseaux de transport pour répondre aux défis de la mobilité interne et de l'accessibilité</b>	<b>Indicateurs de réalisation</b>				
	Nombre de projets routiers et ferroviaires soutenus	-	-	7 sur 2007-2013	12 sur la période 2000-2006
	Nombre d'emplois de réalisation	-	-	2350 sur 2007-2013	2200 sur 2000-2006
	Montants des investissements routiers et ferroviaires	-	-	410 M€ sur 2007-2013	383 M€ sur 2000-2006

<b>du territoire</b>	soutenus				
	<b>Indicateurs de résultat</b>				
	Km de routes nouvelles	-	-	28 km sur 2007-2013	43,5 km sur 2000-2006
	Km de voies de chemin de fer nouvelles	-	-	40 km en 2015	0 km en 2006
	Emplois durables directs créés par le tram-train	-	-	200 en 2015	-
Population supplémentaire desservie par un réseau de transport urbain et interurbain amélioré en site propre	-	-	100 000 habitants en 2015	-	

<b>Objectifs de l'axe prioritaire 3</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Programmés au 31/12/07</b>	<b>Réalisés au 31/12/07</b>	<b>Valeur cible</b>	<b>Valeur de référence</b>
---	--------------------	-------------------------------	-----------------------------	---------------------	----------------------------

<b>Objectif 3-b</b> <b>Accompagner les politiques de développement des milieux urbains concourant à la revitalisation et l'attractivité des villes et bourgs</b>	<b>Indicateurs de réalisation</b>				
	Nombre de projets aidés en matière de développement urbain	-	-	30 sur 2007 - 2013	52 sur 2000-2006
	Dont nombre de projets soutenable améliorant l'attractivité des villes	-	-	5 projets sur 2007 - 2013	-
	Montants des investissements soutenus en matière de développement urbain	-	-	60 M€ sur 2007 - 2013	36 M€ sur 2000 - 2006
	Nombre de quartiers concernés	-	-	20 sur 2007 - 2013	36 sur 2000 - 2006
	Nombre d'habitants concernés	-	-	150 000 habitants sur 2007-2013	200 000 habitants sur 2000-2006
	<b>Indicateur de résultat</b>				
Indicateur en cours de définition sur la base des contacts avec les équipes de projets			Sera précisé lors du premier Comité de Suivi en 2008		

Objectifs de l'axe prioritaire 3	Indicateurs	Programmés au 31/12/07	Réalisés au 31/12/07	Valeur cible	Valeur de référence
----------------------------------	-------------	------------------------	----------------------	--------------	---------------------

Objectif 3-c  Préserver l'environnement et les ressources dans le cadre d'un développement durable	Indicateurs de réalisation				
	Nombre de projets dans le secteur du traitement des déchets	-	-	80 sur 2007 - 2013	113 sur 2000 - 2006
Montant des investissements soutenus liés à des projets de traitement des déchets	-	-	25 M€ sur 2007-2013	14,4 M€ sur 2000-2006	
Montant des investissements soutenus liés à des projets de traitement des eaux	-	-	120 M€ sur 2007-2013	6,7 M€ sur 2000-2006	
Linéaire cumulé de galeries de transfert réalisé dans le cadre du Projet d'Irrigation du Littoral Ouest	-	-	30 km au 31/12/2013	25 km au 31/12/2007	
Nombre de projets soutenus dans le secteur des énergies renouvelables	1	-	75 sur 2007-2013	76 sur 2000-2006	
Nombre de projets soutenus dans le domaine de la prévention des risques	-	-	8 sur 2007-2013	5 sur 2000-2006	
Montant des investissements soutenus liés à des projets dans le domaine de la prévention des risques	-	-	25 M€ sur 2007-2013	7,8 M€ sur 2000-2006	
Indicateurs de résultat					
Nombre de personnes supplémentaires profitant des mesures de protection contre les inondations	-	-	+ 3 800 personnes sur 2007 – 2013	+ 1 282 personnes sur 2000-2006	
Population supplémentaire concernée par un dispositif dans le secteur de la	-	-	+ 5 000 habitants sur 2007-2013	+ 12 200 habitants sur 2000-2006	

	distribution des eaux				
	Population supplémentaire concernée par un dispositif de traitement des eaux usées conforme aux normes en vigueur	-	-	+ 150 000 habitants sur 2007-2013	+ 10 000 habitants sur 2000-2006
	Capacité de traitement des eaux usées conforme aux normes en vigueur	-	-	460 000 eq/hab en 2015	308 000 eq/hab en 2005
	Débit d'eau transféré Est-Ouest	-	-	6,3 m3/s en 2013	2,4 m3/s en 2007
	Nombre de foyers bénéficiant d'un système de chauffe-eau solaire	-	-	Sera précisé au vu de l'évolution du cadre réglementaire	60 000 en 2005
	Capacité supplémentaire de production d'énergie renouvelable (MWh)	+ 3,025 MW	-	+ 60 MW sur 2007-2013	+ 18 MW sur 2000-2006

Objectifs de l'axe prioritaire 3	Indicateurs	Programmés au 31/12/07	Réalisés au 31/12/07	Valeur cible	Valeur de référence
----------------------------------	-------------	------------------------	----------------------	--------------	---------------------

Objectif 3-d Valoriser les atouts touristiques de l'île	Indicateurs de réalisation				
	Montants des investissements soutenus liés à des projets d'aménagements et d'équipements à vocation touristique	-	-	50 M€ sur 2007-2013	36 M€ sur 2000-2006
	Indicateur de résultat				
Nombre de sites aménagés	-	-	10 sur 2007-2013	10 sur 2000-2006	

**Information sur l'avancement financier de l'axe 3 pour l'année civile 2007:**

Indicateurs clés	Programmé
Montant FEDER programmé en 2007	850 211,94 €
Taux de FEDER programmé en 2007 par rapport au montant prévu 2007-2013	0,2 %
Montant FEDER certifié en 2007	0
Taux de FEDER certifié en 2007 par rapport au montant prévu 2007-2013	0%

### **3-3-1 Réalisation des objectifs et analyse des progrès accomplis**

---

#### **Objectif 3-a : Adapter et développer les réseaux de transport pour répondre aux défis de la mobilité interne et de l'accessibilité du territoire**

---

Compte tenu de sa forte croissance démographique et son territoire exigu, La Réunion connaît d'importantes difficultés en matière de déplacements. Afin de renforcer la fluidité d'ensemble, trois dimensions sont à considérer dans cet objectif :

- tout d'abord, l'anticipation des déplacements sur le long terme avec la mise en œuvre du projet de tram-train dont la réalisation s'inscrit dans une double logique de développement des transports collectifs en site propre et de structuration urbaine des agglomérations desservies et dont le nouveau tracé décidé en juillet 2007 prend en compte les enjeux environnementaux puisque le projet traversera principalement des zones urbaines réduisant ainsi son impact environnemental de manière très significative ;
- ensuite, la poursuite des efforts déjà engagés en termes d'adaptation et de sécurisation du réseau routier concentrés autour du soutien à deux projets : le premier projet concerne la fin des travaux de la Route des Tamarins déjà engagés dans le cadre du Docup 2000-2006, pour lesquels d'importantes études d'impact sur l'environnement ont déjà été effectuées conduisant à la définition d'un certain nombre de mesures prises en faveur de l'environnement (milieu physique, milieu naturel, milieu agricole, milieu urbain, sites et paysages). Le second projet concerne le lancement des études et des travaux préparatoires de la liaison routière littorale entre le Nord et l'Ouest déjà en réflexion depuis de nombreuses années, opérations dont l'impact environnemental est quasi-nul compte tenu de leur nature ;
- enfin, une prise en compte de quelques opérations très ciblées visant le maillage de quelques réseaux secondaires sur la problématique globale des déplacements de l'Ouest (accompagnement de la Route des Tamarins avec notamment le barreau de l'Hermitage et restructuration du réseau des routes départementales avec notamment la liaison RD2-RD4). Cette approche permettrait d'améliorer la fluidité des réseaux secondaires sur un territoire dont le fonctionnement sera nécessairement modifié à l'issue de la réalisation de la route des tamarins.

La combinaison de ces trois dimensions se traduit concrètement par le fait que, pour la première fois dans un programme communautaire, l'effort financier sera équilibré entre le développement du transport collectif et la nécessaire modernisation du réseau routier.

#### **Information sur l'avancement physique de l'objectif 3a**

<b>Objectif 3-a : Adapter et développer les réseaux de transport pour répondre aux défis de la mobilité interne et de l'accessibilité du territoire</b>										
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total

**INDICATEURS DE REALISATION (Objectif 3a : adapter et développer les réseaux de transport pour répondre aux défis de la mobilité interne et de l'accessibilité du territoire)**

Nombre de projets routiers et ferroviaires soutenus	Programmé	-								
	Réalisé	-								
	Objectif	7 sur 2007-2013								
	Situation de référence	12 sur la période 2000-2006								
Nombre d'emplois de réalisation	Programmé	-								
	Réalisé	-								
	Objectif	2350 sur 2007-2013								
	Situation de référence	2200 sur 2000-2006								
Montants des investissements routiers et ferroviaires soutenus	Programmé	-								
	Réalisé	-								
	Objectif	410 M€ sur 2007-2013								
	Situation de référence	383 M€ sur 2000-2006								

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
--	------	------	------	------	------	------	------	------	------	-------

**INDICATEURS DE RESULTAT (Objectif 3a : adapter et développer les réseaux de transport pour répondre aux défis de la mobilité interne et de l'accessibilité du territoire)**

Km de routes nouvelles	Programmé	-									
	Réalisé	-									
	Objectif	28 km sur 2007-2013									
	Situation de référence	43,5 km sur 2000-2006									
Km de voies de chemin de fer nouvelles	Programmé	-									
	Réalisé	-									
	Objectif	40 km en 2015									
	Situation de référence	0 km en 2006									
Population supplémentaire desservie par un réseau de transport urbain et interurbain amélioré en site propre	Programmé	-									
	Réalisé	-									
	Objectif	100 000 habitants en 2015									
	Situation de référence	0									

**INDICATEUR D'IMPACT (Objectif 3a : adapter et développer les réseaux de transport pour répondre aux défis de la mobilité interne et de l'accessibilité du territoire)**

Valeur de gain de tps en euro / an générés par des projets de construct° et de reconstruct° de	Réalisé	-									
	Objectif	350 M€ en 2015									
	Situation de référence	193 M€ en 2007									

routes		
--------	--	--

**Information sur l'avancement financier de l'objectif 3a pour l'année civile 2007:**

<i>Indicateurs clés</i>	<i>Quantification</i>
Montant FEDER programmé en 2007	0
Taux de FEDER programmé en 2007 par rapport au montant prévu 2007-2013	0%
Montant FEDER certifié en 2007	0
Taux de FEDER certifié en 2007 par rapport au montant prévu 2007-2013	0%

Aucun cadre d'intervention n'a été agréé en 2007. Aucune opération n'a été programmée en 2007 étant précisé que les principales opérations contribuant à la réalisation de cet objectif relèvent d'une procédure grand projet (tram-train, route des tamarins).

**Analyse qualitative de l'objectif 3-a**

Aucune réalisation pour l'année 2007.

---

### **Objectif 3-b : Accompagner les politiques de développement des milieux urbains concourant à la revitalisation et l'attractivité des villes et bourgs**

---

Le FEDER soutiendra des actions en faveur d'une occupation équilibrée du territoire avec un objectif de concentration sur des projets plus ciblés. Il s'agit d'œuvrer pour une plus grande maîtrise du développement urbain et de privilégier des politiques de revitalisation urbaine intégrées.

Il convient de préparer, à travers des opérations d'aménagement d'ensemble, le territoire à accueillir les populations supplémentaires attendus dans 25 ans. Les opérations soutenues concourront à réhabiliter l'environnement physique et les espaces publics afin de lutter contre la suburbanisation et l'étalement urbain excessif. Favoriser un milieu urbain de qualité devrait contribuer à une meilleure intégration des aspects environnementaux, économiques et sociaux.

Les interventions concourant à cet objectif s'articuleront autour de quatre facettes de la dimension urbaine du programme :

- la densification des centre-ville autour des pôles d'échanges ;
- la structuration des villes à mi-pente et des bourgs ruraux ;
- les aménagements et équipements de proximité ;
- la restructuration urbaine des quartiers sensibles.

Afin de garantir leur conformité aux dispositions réglementaires encadrant l'approche urbaine, ces interventions devront respecter les dispositions définies à l'annexe du programme qui ont été convenues entre la Commission et les autorités locales dans le cadre de la négociation du PO.

### **Information sur l'avancement physique de l'objectif 3b**

**Objectif 3-b : accompagner les politiques de développement des milieux urbains concourant à la revitalisation et l'attractivité des villes et bourgs**

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
--	------	------	------	------	------	------	------	------	------	-------

**INDICATEURS DE REALISATION (Objectif 3b : accompagner les politiques de développement des milieux urbains concourant à la revitalisation et l'attractivité des villes et bourgs)**

Nombre de projets aidés en matière de développement urbain	Programmé	-									
	Réalisé	-									
	Objectif	7 sur 2007-2013									
	Situation de référence	12 sur la période 2000-2006									
dont nombre de projets soutenant l'attractivité des villes	Programmé	-									
	Réalisé	-									
	Objectif	5 sur 2007-2013									
	Situation de référence	-									
Montants des investissements soutenus en matière de développement urbain	Programmé	-									
	Réalisé	-									
	Objectif	60 M€ sur 2007-2013									
	Situation de référence	36 M€ sur 2000-2006									
Nombre de quartiers concernés	Programmé	-									
	Réalisé	-									
	Objectif	20 sur 2007-2013									
	Situation de référence	36 sur 2000-2006									

Nombre d'habitants concernés	Programmé	-									
	Réalisé										
	Objectif	150 000 hab sur 2007-2013									
	Situation de référence	200 000 hab sur 2000-2006									

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
--	------	------	------	------	------	------	------	------	------	-------

**INDICATEUR DE RESULTAT (Objectif 3b : accompagner les politiques de développement des milieux urbains concourant à la revitalisation et l'attractivité des villes et bourgs)**

Indicateur en cours de définition sur la base des contacts avec les équipes de projets	Programmé										
	Réalisé										
	Objectif										
	Situation de référence										

**INDICATEUR D'IMPACT (Objectif 3b : accompagner les politiques de développement des milieux urbains concourant à la revitalisation et l'attractivité des villes et bourgs)**

Densité démographique urbaine	Réalisé										
	Objectif	14 hab/ha en 2015									
	Situation de référence	13 hab/ha en 2003									

**Information sur l'avancement financier de l'objectif 3b pour l'année civile 2007 :**

<i>Indicateurs clés</i>	<i>Programmé</i>
Montant FEDER programmé en 2007	0
Taux de FEDER programmé en 2007 par rapport au montant prévu 2007-2013	0%
Montant FEDER certifié en 2007	0
Taux de FEDER certifié en 2007 par rapport au montant prévu 2007-2013	0%

Aucun cadre d'intervention n'a été agréé en 2007. Aucune opération n'a été programmée en 2007.

**Analyse qualitative de l'objectif 3-b**

Aucune réalisation pour l'année 2007.

---

### **Objectif 3-c : Préserver l'environnement et les ressources dans le cadre d'un développement durable**

---

Cet objectif peut se décliner en 7 dimensions :

- la poursuite des efforts d'investissement en matière de gestion des déchets ménagers et industriels ;
- la politique d'assainissement avec une priorité affirmée à la réalisation d'équipements structurants de traitement des eaux ;
- l'accompagnement transitoire d'investissements en matière d'eau potable en début de programme pour des dossiers AEP déjà déposés au titre du DOCUP 2000-2006 ;
- la poursuite des efforts en matière de gestion globale des ressources en eau par la finalisation du chantier important de basculement des eaux d'Est en Ouest en poursuivant la politique de suivi de l'impact environnemental du projet dans le respect des dispositions communautaires ;
- les actions en matière de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables dans le respect des réglementations communautaires en vigueur ;
- la gestion des risques naturels avec un accent particulier sur la prévention des risques d'inondation et sur les mesures de protection, d'alerte et de prévision ;
- la protection et valorisation de la biodiversité en profitant notamment des dynamiques liées à la mise en place du Parc national de la Réunion et de la réserve marine.

#### **Information sur l'avancement physique de l'objectif 3c**

### Objectif 3-c : Préserver l'environnement et les ressources dans le cadre d'un développement durable

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
--	------	------	------	------	------	------	------	------	------	-------

#### INDICATEURS DE REALISATION (Objectif 3c : préserver l'environnement et les ressources dans le cadre d'un développement durable)

Nombre de projets dans le secteur du traitement des déchets	Programmé	-								
	Réalisé	-								
	Objectif	80 sur 2007 - 2013								
	Situation de référence	113 sur la période 2000-2006								
Montant des investissements soutenus liés à des projets de traitement des déchets	Programmé	-								
	Réalisé	-								
	Objectif	25 M€ sur 2007-2013								
	Situation de référence	14,4 M€ sur 2000-2006								
Montant des investissements soutenus liés à des projets de traitement des eaux	Programmé	-								
	Réalisé	-								
	Objectif	120 M€ sur 2007-2013								
	Situation de référence	6,7 M€ sur 2000-2006								
Linéaire cumulé de galeries de transfert réalisé dans le cadre du Projet d'Irrigation du Littoral Ouest	Programmé	-								
	Réalisé	-								
	Objectif	30 km au 31/12/2013								
	Situation de référence	25 km au 31/12/2007								
Nombre de projets soutenus dans le secteur des énergies renouvelables	Programmé	1								
	Réalisé	-								
	Objectif	75 sur 2007-2013								
	Situation de référence	76 sur 2000-2006								

		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Nombre de projets soutenus dans le domaine de la prévention des risques	Programmé	-									
	Réalisé	-									
	Objectif	8 sur 2007-2013									
	Situation de référence	5 sur 2000-2006									
Montants des investissements soutenus liés à des projets dans le domaine de la prévention des risques	Programmé	-									
	Réalisé	-									
	Objectif	25 M€ sur 2007-2013									
	Situation de référence	7,8 M€ sur 2000-2006									

**INDICATEURS DE RESULTAT (Objectif 3c : préserver l'environnement et les ressources dans le cadre d'un développement durable)**

Nombre de personnes supplémentaires profitant des mesures de protection contre les inondations	Programmé	-									
	Réalisé	-									
	Objectif	+ 3 800 personnes sur 2007-2013									
	Situation de référence	+ 1 282 personnes sur 2000-2006									
Population supplémentaire concernée par un dispositif dans le secteur de la distribution des eaux	Programmé	-									
	Réalisé	-									
	Objectif	+ 5 000 habitants sur 2007-2013									
	Situation de référence	+ 12 200 habitants sur 2000-2006									
Population supplémentaire concernée par un dispositif de traitement des eaux usées conforme aux normes en vigueur	Programmé	-									
	Réalisé	-									
	Objectif	+ 150 000 habitants sur 2000-2006									
	Situation de référence	+ 10 000 habitants sur 2000-2006									

		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Capacité de traitement des eaux usées conforme aux normes en vigueur	Programmé	-									
	Réalisé	-									
	Objectif	460 000 eq/hab en 2015									
	Situation de référence	308 000 eq/hab en 2005									
Débit d'eau transféré Est-Ouest	Programmé	-									
	Réalisé	-									
	Objectif	6,3 m3/s en 2013									
	Situation de référence	2,4 m3/s en 2007									
Nombre de foyers bénéficiant d'un système de chauffe-eau solaire	Programmé	-									
	Réalisé	-									
	Objectif	Sera précisé au vu de l'évolution du cadre réglementaire									
	Situation de référence	60 000 en 2005									
Capacité supplémentaire de production d'énergie renouvelable (MWh)	Programmé	+ 3,025									
	Réalisé	-									
	Objectif	+ 60 MW sur 2007-2013									
	Situation de référence	+ 18 MW sur 2000-2006									

**INDICATEURS D'IMPACT (Objectif 3c : préserver l'environnement et les ressources dans le cadre d'un développement durable)**

Superficies cumulées irriguées dans le cadre du Projet d'Irrigation du Littoral Ouest (ha)	Programmé	3 300									3 300 ha à fin 2007
	Réalisé										
	Objectif	5 300 ha en 2015									
	Situation de référence	3 300 ha en 2007									

		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Croissance du volume de déchets triés dans le cadre de la collecte sélective	Programmé	-									
	Réalisé	-									
	Objectif	Sera précisé en 2008 suite à la révision du PDEDMA									
	Situation de référence	Sera précisé en 2008 suite à la révision du PDEDMA									
Réduction des gaz à effet de serre	Programmé	-									
	Réalisé	-									
	Objectif	129 kt de CO2 par an en moins à partir de 2013									
	Situation de référence	38,7 kt de CO2 par an en moins à partir de 2013									

**Information sur l'avancement financier de l'objectif 3c pour l'année civile 2007:**

<i>Indicateurs clés</i>	<i>Programmé</i>
Montant FEDER programmé en 2007	0,850 M€
Taux de FEDER programmé en 2007 par rapport au montant prévu 2007-2013	0,4 %
Montant FEDER certifié en 2007	0
Taux de FEDER certifié en 2007 par rapport au montant prévu 2007-2013	0 %

Deux opérations ont été agréées au cours de l'année 2007 en matière de développement des énergies renouvelables et de protection de la biodiversité. Sur un plan formel, ces projets ont été programmés sous réserve de l'approbation du programme opérationnel par la Commission, leur agrément ayant été confirmé en comité local de suivi du mois de février 2008.

**Analyse qualitative de l'objectif 3-c**

En matière de soutien au développement des énergies renouvelables, un projet d'installation de 11 aérogénérateurs a été soutenu sur le site de La Perrière à Sainte Suzanne. Cet investissement permet de porter le parc à 37 unités assurant une production de 14,8 GWh.

S'agissant des actions en faveur de la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles, le programme d'actions 2007 du Conservatoire Botanique des Mascariens a été agréé. Il s'agit de soutenir une démarche pluriannuelle de développement d'outils opérationnels de connaissance et de conservation de la flore sauvage de La Réunion. Ces actions participent à la préservation du patrimoine naturel dans le cadre de la stratégie réunionnaise pour la biodiversité. Plus précisément, les actions soutenues contribuent à cette stratégie sous plusieurs formes : études d'ensemble sur l'état de la flore vasculaire sauvage, mise en place d'un index de référence, phase d'investigation de terrain pour la réalisation d'un atlas de la flore vasculaire, rédaction des cahiers d'habitat, rédaction et mise en œuvre de plans de conservation d'espèces menacées.

Par ailleurs, même si les premiers dossiers n'ont été programmés qu'en 2008, il est important de mentionner l'agrément en 2007 de tous les cadres d'intervention permettant la mobilisation des concours communautaires dans le domaine de l'assainissement.

### **Objectif 3-d : Valoriser les atouts touristiques de l'île**

Le FEDER soutiendra également les investissements dans le domaine touristique mettant en valeur le patrimoine et les sites remarquables du territoire parmi lesquels figurent notamment les sites littoraux.

#### **Information sur l'avancement physique de l'objectif 3d**

<b>Objectif 3-d : Valoriser les atouts touristiques de l'île</b>											
		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Montant des investissements soutenus liés à des projets d'aménagements et d'équipements à vocation touristique	Programmé	0									
	Réalisé										
	Objectif	50 M€ sur 2007-2013									
	Situation de référence	36 M€ sur 2007-2013									
Nombre de sites aménagés	Programmé	0									
	Réalisé										
	Objectif	10 sur 2007-2013									
	Situation de référence	10 sur 2007-2013									

#### **Information sur l'avancement financier de l'objectif 3d pour l'année civile 2007:**

<i>Indicateurs clés</i>	<i>Programmé</i>
Montant FEDER programmé en 2007	0
Taux de FEDER programmé en 2007 par rapport au montant prévu 2007-2013	0%
Montant FEDER certifié en 2007	0
Taux de FEDER certifié en 2007 par rapport au montant prévu 2007-2013	0%

Aucun cadre d'intervention agréé en 2007. Aucune opération programmée en 2007.

#### **Analyse qualitative de l'objectif 3-d**

Aucune réalisation pour l'année 2007.

#### **3-3-2 Réalisation des objectifs et analyse des progrès accomplis au niveau de l'axe 3**

Au niveau de l'axe 3 du programme, la programmation reste embryonnaire pour l'année 2007 et se concentre principalement dans le domaine des énergies renouvelables. Ainsi, les éléments disponibles ne permettent pas d'analyser réellement le niveau de réalisation des objectifs et des progrès accomplis.

### 3-4 Axe 4 : Compensation des handicaps liés à l'ultrapériphérie

En réponse à la permanence et au cumul des handicaps liés à la situation ultrapériphérique de La Réunion rappelée dans le diagnostic, la stratégie intégrée propose d'appréhender cette question à la fois au niveau de l'entreprise mais également au niveau de l'environnement économique.

L'objectif de cet axe est de contribuer à la réduction des surcoûts que connaît l'économie de La Réunion du fait de sa situation de région ultrapériphérique. En effet, le territoire réunionnais fait face à un certain nombre de handicaps reconnus au sein du Traité de l'UE qui sont l'éloignement, l'insularité, la faible superficie, le relief et le climat difficiles, la dépendance économique vis-à-vis d'un petit nombre de produits, facteurs dont la permanence et la combinaison nuisent gravement à son développement.

Cet axe soutiendra des actions visant à :

- a) compenser les surcoûts liés à l'éloignement,
- b) compenser les surcoûts liés à l'insularité,
- c) compenser les surcoûts liés au relief et climat difficile,
- d) compenser les surcoûts liés à la faible superficie.

**Tableau de synthèse d'avancement de l'axe prioritaire 4 :**

	Indicateurs	Programmés au 31/12/07	Réalisés au 31/12/07	Valeur cible	Valeur de référence
<b>Objectif 4-a</b>  <b>Compenser les surcoûts liés à l'éloignement</b>	<b>INDICATEURS DE REALISATION</b>				
	Capacité achetée sur le SAFE bénéficiant d'un soutien public (en mégabits par seconde)	250	-	2000 Mbps pendant un an fin 2013	10 Mbps pendant un an fin 2006
	Montants des surcoûts compensés en matière de soutien au fret	-	-	99 M€ sur 2007-2013	-
	Volumes de déchets dangereux exportés pour traitement	-	-	2000 t/an en moyenne sur 2007-2013	500 t en 2005
	<b>INDICATEURS DE RESULTAT</b>				
	Population desservie par un réseau à large bande concurrentiel			100 % en 2013	95 % en 2006
	Tarif de mise à disposition des capacités SAFE aux opérateurs (en € pour 1 mégabit d'une Liaison Louée de Transport pendant un mois)			460 € en 2008	720 € en 2006

	Indicateurs	Programmés au 31/12/07	Réalisés au 31/12/07	Valeur cible	Valeur de référence
--	-------------	---------------------------	-------------------------	--------------	------------------------

<b>Objectif 4-b</b> <b>Compenser les surcoûts liés à l'insularité</b>	<b>INDICATEURS DE REALISATION</b>				
	Investissements réalisés sur la plateforme portuaire en vue d'améliorer sa compétitivité (quais et portiques)			90 M€ sur 2007-2013	83 M€ sur 2000-2006
	Investissements réalisés sur les plateformes aéroportuaires en vue d'améliorer leur compétitivité			25 M€ sur 2007-2013	15,6 M€ sur 2000-2006
	Surfaces des aéroports			32 000 m2 en 2015	27 550 m2 en 2006
	<b>INDICATEURS DE RESULTAT</b>				
	Tonnage fret aéroportuaire annuel			40 000 t en 2015	28 450 t en 2006
Tonnage de marchandises transitant par la plateforme portuaire			4,9 millions de tonnes en 2015	4 millions de tonnes en 2006	

<b>Objectif 4-c</b> <b>Compenser les surcoûts liés au relief et au climat difficile</b>	<b>INDICATEURS DE REALISATION</b>				
	Km de liaison de désenclavement sécurisés			3 km en 2015	0
	Investissements réalisés pour la protection des habitants et des biens dans les Hauts			3 M€ sur 2007-2013	0,6 M€ sur 2000-2006
	<b>INDICATEURS DE RESULTAT</b>				
Nombre d'habitants bénéficiant d'une liaison de désenclavement sécurisée			7 000 hab en 2015		

<b>Objectif 4-d</b> <b>Compenser les surcoûts liés à la faible superficie</b>	<b>INDICATEURS DE REALISATION</b>				
	Superficie de terrains viabilisés en secteurs aidés			50 000 m2 sur 2007-2013	46 700 m2 sur 2000-2006
	<b>INDICATEURS DE RESULTAT</b>				
Nombre d'entreprises ayant bénéficié d'un agrément pour une installation en zones d'activités			20/an en moyenne sur 2007-2013	20/an en moyenne sur 2000-2006	

**Information sur l'avancement financier de l'axe 4 pour l'année civile 2007:**

<i>Indicateurs clés</i>	<i>Programmé</i>
Montant FEDER programmé en 2007	0

Taux de FEDER programmé en 2007 par rapport au montant prévu 2007-2013	0%
Montant FEDER certifié en 2007	0
Taux de FEDER certifié en 2007 par rapport au montant prévu 2007-2013	0%

### **3-4-1 Réalisation des objectifs et analyse des progrès accomplis**

---

#### **Objectif 4-a : Compenser les surcoûts liés à l'éloignement**

---

Il s'agit de soutenir les actions qui contribueront à soulager les entreprises des coûts supplémentaires imputables à l'éloignement. En effet, du fait de la distance importante qui sépare les entreprises locales du marché communautaire, celles-ci font face à des frais supplémentaires qui obèrent leur compétitivité.

Ainsi, les actions retenues seront principalement dirigées vers la baisse des coûts d'acheminement des intrants pour les entreprises locales ayant une activité productive et de leurs produits vers le continent européen. De même, les interventions visant à diminuer les coûts liés aux technologies de l'information et de la communication seront soutenus dans le souci de rechercher une certaine forme de continuité territoriale numérique.

Par ailleurs, dans le domaine particulier des déchets dangereux, La Réunion n'a pas accès aux centres de traitement nationaux. Compte tenu de l'éloignement et des contraintes réglementaires internationales en la matière, les entreprises sont obligées d'exporter ces productions vers des centres habilités à les traiter ce qui génère des surcoûts importants qu'il convient de compenser.

## Information sur l'avancement physique et financier de l'objectif 4a

<b>Objectif 4-a : Compenser les surcoûts liés à l'éloignement</b>											
		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
<b>INDICATEURS DE RÉALISATION (objectif 4a : compenser les surcoûts liés à l'éloignement)</b>											
Capacité achetée sur le SAFE bénéficiant d'un soutien public (en Mégabits par seconde)	Programmé	250									
	Réalisé	-									
	Objectif	2000 pdt 1 an									
	Situation de référence	10 pdt 1 an fin 2006									
Montant des surcoûts compensés en matière de soutien au fret	Programmé	-									
	Réalisé	-									
	Objectif	99 M€									
	Situation de référence										
Volume de déchets dangereux exportés pour le traitement	Programmé	-									
	Réalisé	-									
	Objectif	2000 t/an en moyenne sur 2007-2013									
	Situation de référence	500 t en 2005									
<b>INDICATEURS DE RÉSULTAT (objectif 4a : compenser les surcoûts liés à l'éloignement)</b>											
Population desservie par un réseau à large bande concurrentiel	Programmé	-									
	Réalisé	-									
	Objectif	100 % en 2013									
	Situation de référence	95% en 2006									
Tarif de mise à disposition des capacités SAFE aux opérateurs (en € pour 1 mégabit d'une liaison louée de transport pendant un mois)	Réalisé	576 €									
	Objectif	460 € en 2008									
	Situation de référence	720 € en 2006									

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
--	------	------	------	------	------	------	------	------	------	-------

**INDICATEURS D'IMPACT (objectif 4a : compenser les surcoûts liés à l'éloignement)**

Evolution de la valeur ajoutée du secteur industriel	Réalisé									
	Objectif	+ 20% en 2013								
	Situation de référence	612 M€ en 2003								
Nombre d'abonnés ayant accès à un réseau à large bande (ADSL 512 kbps minimum)	Programmé	84 000								84 000 à fin 2007
	Réalisé									
	Objectif	140 000 abonnés fin 2013								
	Situation de référence	70 000 abonnés fin 2006								
Tarifs mensuels des offres haut débit des opérateurs	Programmé	47 €								
	Réalisé	39,90 €								
	Objectif	47€/mois pour un ADSL 1024 kbps fin 2007*								
	Situation de référence	50€/mois pour un ADSL 1024 kbps en 2006								
Volume de déchets dangereux non traités par rapport au gisement de déchets dangereux à exporter	Programmé	-								
	Réalisé	-								
	Objectif	Réduction d'ici à 2013. Sera précisé lors du premier Comité de Suivi en 2008								
	Situation de référence	93% en 2005								

\* démarche d'initialisation d'une baisse des coûts par l'intervention du FEDER sur l'année 2007, le relais devra être pris par le marché pour l'obtention d'un prix inférieur à débit équivalent ou d'une offre de services améliorée à coût égal

**Information sur l'avancement financier de l'objectif 4a pour l'année civile 2007 :**

<i>Indicateurs clés</i>	<i>Programmé</i>
Montant FEDER programmé en 2007	0
Taux de FEDER programmé en 2007 par rapport au montant prévu 2007-2013	0%
Montant FEDER certifié en 2007	0
Taux de FEDER certifié en 2007 par rapport au montant prévu 2007-2013	0%

2 opérateurs de télécommunication ont mobilisé le dispositif mis en œuvre ayant trait à la compensation des surcoûts (soutien par des crédits Etat et Région au titre du paiement alternatif).

L'objectif visé a été de faire baisser le prix de l'internet haut débit payé par l'utilisateur par la prise en charge d'une partie du coût de la liaison longue distance qui représente l'essentiel du surcoût supporté par les opérateurs et fournisseurs d'accès internet de la Réunion par rapport à ceux de la métropole.

La structure du coût des accès Internet à haut débit est la même que celle de la métropole à l'exception du raccordement longue distance.

Il s'agit d'un dispositif d'accompagnement transitoire, non discriminatoire et transparent destiné à anticiper sur la baisse de 20 % des prix des liaisons intercontinentales effective depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008.

**Analyse qualitative de l'objectif 4-a**

Les deux projets soutenus permettront d'élargir la capacité achetée sur le SAFE de 250 Mbps et visent à accroître la population concernée par un accès à un réseau large bande de plus de 14000 abonnés. Il est à noter cependant que les opérateurs de télécommunication les plus importants n'ont pas mobilisé ce dispositif pilote.

Au final, pour les opérateurs ayant mobilisé le dispositif, l'aide a bien été répercutée sur les clients bénéficiaires ultimes (baisse de tarifs ou augmentation de services à tarif constant) et l'effet d'entraînement plus global attendu en matière de baisse des tarifs a été effectivement au rendez-vous comme le montre l'indicateur de réalisation en matière de tarification mensuelle des offres haut débit.

---

**Objectif 4-b : Compenser les surcoûts liés à l'insularité**

---

Du fait de sa situation insulaire, les seuls moyens de communication de La Réunion avec l'extérieur sont les infrastructures portuaires et aéroportuaires. Il convient donc de soutenir le développement de ces secteurs pour, d'une part, répondre aux besoins liés à la croissance démographique, et, d'autre part, faire face à la concurrence des services identiques offerts par les pays de la zone.

## Information sur l'avancement physique et financier de l'objectif 4b

Objectif 4-b : Compenser les surcoûts liés à l'insularité										
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total

### INDICATEURS DE RÉALISATION (objectif 4b : compenser les surcoûts liés à l'insularité)

Investissements réalisés sur la plateforme portuaire en vue d'améliorer sa compétitivité (quais et portiques)	Programmé	-								
	Réalisé	-								
	Objectif	90 M€ sur 2007-2013								
	Situation de référence	83 M€ sur 2000-2006								
Investissements réalisés sur les plateformes aéroportuaires en vue d'améliorer leur compétitivité	Programmé	-								
	Réalisé	-								
	Objectif	25 M€ sur 2007-2013								
	Situation de référence	15,6 M€ sur 2000-2006								
Surface des aérogares	Programmé	-								
	Réalisé	-								
	Objectif	32000 m2 en 2015								
	Situation de référence	27550 m2 en 2006								

### INDICATEURS DE RÉSULTAT (objectif 4b : compenser les surcoûts liés à l'insularité)

Tonnage fret aéroportuaire annuel	Programmé	-								
	Réalisé	-								
	Objectif	40 000 t en 2015								
	Situation de référence	28 450 t en 2006								
Tonnage de marchandises transitant par la plateforme	Programmé									
	Réalisé									

portuaire	Objectif	4,9 millions de t en 2015								
	Situation de référence	4 millions de t en 2006								

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
--	------	------	------	------	------	------	------	------	------	-------

**INDICATEURS D'IMPACT (objectif 4b : compenser les surcoûts liés à l'insularité)**

Temps d'attente des navires pour cause d'encombrement portuaire exprimé sur l'année	Réalisé									
	Objectif	200 h en 2015								
	Situation de référence	440 h en 2006								
Nombre de passagers par an sur les plateformes aéroportuaires	Réalisé									
	Objectif	1 700 000 en 2015								
	Situation de référence	1 420 000 en 2006								

**Information sur l'avancement financier de l'objectif 4b pour l'année civile 2007:**

<i>Indicateurs clés</i>	<i>Programmé</i>
Montant FEDER programmé en 2007	0
Taux de FEDER programmé en 2007 par rapport au montant prévu 2007-2013	0%
Montant FEDER certifié en 2007	0
Taux de FEDER certifié en 2007 par rapport au montant prévu 2007-2013	0%

Aucun cadre d'intervention agréé en 2007. Aucune opération programmée en 2007.

**Analyse qualitative de l'objectif 4-b**

Aucune opération programmée en 2007.

---

#### **Objectif 4-c : Compenser les surcoûts liés au relief et climat difficile**

---

La Réunion présente les caractéristiques du climat tropical et de la jeunesse du relief qui sont deux facteurs permanents de fragilité. Les sols sont très sensibles à l'érosion sur les pentes fortes des reliefs jeunes et escarpés qui imposent la concentration de la population sur les zones littorales. À cela s'ajoutent les épisodes climatiques – les cyclones – qui génèrent d'importants glissements de terrain et dont les passages pluvieux et les vents sont parmi les plus importants de la planète.

Ces contraintes naturelles fortes imposent des investissements supplémentaires, en comparaison des régions continentales, afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes, la lutte contre les pertes en sol et le maintien, comme le développement, des infrastructures de communication et de toute une économie dans les zones les plus enclavées des Hauts.

L'enclavement du cirque de Mafate, qui n'est desservi par aucune route, induit un surcoût pour l'évacuation et le traitement des déchets de ce site unique à fort potentiel touristique.

### Information sur l'avancement physique et financier de l'objectif 4c

#### **Objectif 4-c : Compenser les surcoûts liés au relief et climat difficile**

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
--	------	------	------	------	------	------	------	------	------	-------

#### **INDICATEURS DE RÉALISATION (Objectif 4c : compenser les surcoûts liés au relief et climat difficile)**

Km de liaison de désenclavement sécurisé	Programmé	-								
	Réalisé	-								
	Objectif	3 km en 2015								
	Situation de référence	0								
Investissements réalisés pour la protection des habitants et des biens dans les hauts	Programmé	-								
	Réalisé	-								
	Objectif	3 M€ sur 2007-2013								
	Situation de référence	0,6 M€ sur 2000-2006								

#### **INDICATEUR DE RÉSULTAT (Objectif 4c : compenser les surcoûts liés au relief et climat difficile)**

Nombre d'habitants bénéficiant d'une liaison de désenclavement sécurisée	Programmé	-								
	Réalisé	-								
	Objectif	7000 hbts en 2015								
	Situation de référence	0								

**Information sur l'avancement financier de l'objectif 4c pour l'année civile 2007:**

<i>Indicateurs clés</i>	<i>Programmé</i>
Montant FEDER programmé en 2007	0
Taux de FEDER programmé en 2007 par rapport au montant prévu 2007-2013	0%
Montant FEDER certifié en 2007	0
Taux de FEDER certifié en 2007 par rapport au montant prévu 2007-2013	0%

Aucun cadre d'intervention agréé en 2007. Aucune opération programmée en 2007.

**Analyse qualitative de l'objectif 4-c**

Aucune opération programmée en 2007.

---

#### **Objectif 4-d : Compenser les surcoûts liés à la faible superficie**

---

Avec une superficie de 2 500 km<sup>2</sup>, le territoire réunionnais présente un espace très limité, qui subit également les contraintes d'un relief tourmenté. Ainsi, la surface utile se réduit à 1 000 km<sup>2</sup>, essentiellement située sur la zone littorale. Une forte pression foncière s'exerce sur cet emplacement eu égard aux besoins en logements d'une population en croissance et à la nécessaire préservation, dans le même temps, du foncier agricole.

Cette situation expose les entreprises réunionnaises à des surcoûts importants dans leur recherche de foncier et d'immobilier d'entreprise. En effet, la difficulté pour trouver le foncier et les coûts d'accès importants sont autant d'obstacles au développement du tissu industriel réunionnais. L'action du Feder permettrait ainsi de soutenir les entreprises locales en favorisant l'accès au foncier et aux locaux à des coûts proches de ceux de leurs homologues continentaux afin d'éviter que ce facteur n'obère leur compétitivité.

## Information sur l'avancement physique et financier de l'objectif 4d

### **Objectif 4-d : Compenser les surcoûts liés à la faible superficie**

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
--	------	------	------	------	------	------	------	------	------	-------

#### **INDICATEUR DE RÉALISATION (Objectif 4d : compenser les surcoûts liés à la faible superficie)**

Superficie de terrains viabilisés en secteurs aidés	Programmé	-								
	Réalisé	-								
	Objectif	50 000 m2 en 2007-2013								
	Situation de référence	46 700 m2 sur 2000-2006								

#### **INDICATEUR DE RÉSULTAT (Objectif 4d : compenser les surcoûts liés à la faible superficie)**

Nombre d'entreprises ayant bénéficié d'un agrément pour une installation en zones d'activités	Programmé	-								
	Réalisé	-								
	Objectif	20 / an en moyenne sur 2007-2013								
	Situation de référence	20 / an en moyenne sur 2000-2006								

#### **INDICATEUR D'IMPACT (Objectif 4d : compenser les surcoûts liés à la faible superficie)**

Réduction de l'écart de prix par rapport à la situation continentale	Programmé	-								
	Réalisé	-								
	Objectif	Sera précisé lors du premier Comité de Suivi en 2008								
	Situation de référence	Sera précisé lors du premier Comité de Suivi en 2008								

**Information sur l'avancement financier de l'objectif 4d pour l'année civile 2007:**

<i>Indicateurs clés</i>	<i>Programmé</i>
Montant FEDER programmé en 2007	0
Taux de FEDER programmé en 2007 par rapport au montant prévu 2007-2013	0%
Montant FEDER certifié en 2007	0
Taux de FEDER certifié en 2007 par rapport au montant prévu 2007-2013	0%

Aucun cadre d'intervention agréé en 2007. Aucune opération programmée en 2007.

**Analyse qualitative de l'objectif 4-d**

Aucune opération programmée en 2007.

**3-4-2 Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face**

Comme mentionné précédemment, le problème de trésorerie posé par l'approbation tardive du PO a conduit à recourir de manière conjoncturelle au paiement alternatif pour lancer le dispositif de compensation des surcoûts dans le domaine des télécom. L'autre difficulté principale a porté sur l'absence de régime d'aides en 2007 pour les dispositifs de compensation des surcoûts concernant les entreprises.

**3-4-3 Ventilation des dépenses fonctionnement / investissement**

Conformément aux dispositions de suivi de l'allocation additionnelle précisées dans le PO, le tableau suivant précise la ventilation des dépenses programmées et certifiées (dépenses totales et montants UE) entre les deux volets de l'allocation additionnelle (fonctionnement et investissement).

Volets Objectifs axe 4		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		Dep tot	UE	Dep tot	UE
Objectif 4a – Compenser les surcoûts liés à l'éloignement	Programmé	0,191 M€	-	-	-
	Certifié	-	-	-	-
Objectif 4b – Compenser les surcoûts liés à l'insularité	Programmé	-	-	-	-
	Certifié	-	-	-	-
Objectif 4c – Compenser les surcoûts liés au relief et au climat difficiles	Programmé	-	-	-	-
	Certifié	-	-	-	-
Objectif 4d – Compenser les surcoûts liés à la faible superficie	Programmé	-	-	-	-
	Certifié	-	-	-	-
<b>Cumul objectifs axe 4</b>	<b>Programmé</b>	<b>0,191 M€</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
	<b>Certifié</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

## 4 - Grands projets

En 2007, aucun projet, dont le coût total est supérieur à 50 millions d'euros, n'a fait l'objet d'une décision communautaire au titre de la procédure « grand projet » prévue à l'article n°41 du règlement (CE) N°1083 / 2006 du Conseil.

Cependant, plusieurs projets importants s'inscriront dans cette procédure pour la période 2007-2013 au premier rang desquels figurent les « grands projets » soutenus sur la période précédente, et dont les travaux ne sont pas encore achevés. Il s'agit notamment :

- du Transfert des eaux,
- de la Route des Tamarins,

Par ailleurs, plusieurs opérations, qui n'ont pas encore débuté, présentent des montants de travaux prévisionnels supérieurs aux seuils à partir desquels la procédure s'applique :

- Le Tram -Train,
- Les stations d'épuration de Cambaie et du Grand Prado,
- La Maison des Civilisations et de l'Unité Réunionnaise,
- Les pôles sanitaires Est et Ouest,
- Un éventuel centre de valorisation énergétique des déchets,

Ces opérations n'étant pour l'instant qu'au stade des études, aucun dossier « grand projet » n'a été adressé à la Commission en 2007.

## 5 - Assistance technique

La mesure relative à l'Assistance Technique n'a pas été mobilisée au titre de l'année 2007. En effet, afin d'assurer une transition harmonieuse entre les deux périodes de programmation, il était prévu de prendre en compte les dépenses d'assistance technique au titre du DOCUP 2000-2006.

	FEDER programmé en 2007		FEDER prévu 2007-2013
Assistance technique	0,00	%	8,237 M€

**Tableau de synthèse d'avancement de l'assistance technique :**

	Indicateurs	Programmés au 31/12/07	Réalisés au 31/12/07	Valeur cible	Valeur de référence
<b>Objectif 4-a</b> <b>Compenser les surcoûts liés à l'éloignement</b>	<b>INDICATEURS DE REALISATION</b>				
	Nombre de projets examinés			3000 sur 2007-2013	2500 sur 2000-2006
	Organisation de comités de programmation			85 sur 2007-2013	85 sur 2000-2006
	Nombre d'actions de communication menées, dont utilisant les nouvelles technologies			Sera précisé lors du premier Comité de suivi en 2008	Sera précisé lors du premier Comité de suivi en 2008
	<b>INDICATEURS DE RESULTAT</b>				
	Absorption des fonds			Pas de dégagement d'office sur 2007-2013	Pas de dégagement d'office sur 2000-2006
	<b>INDICATEURS D'IMPACT</b>				
	Nombre de connexions au site reunioneurope.org			Sera précisé lors du premier Comité de suivi en 2008	Sera précisé lors du premier Comité de suivi en 2008
	Volume de public touché par les actions de communication et typologie				

## 6 - Information et publicité

Les mesures d'information et de publicité relatives aux interventions des fonds, FEDER, FSE, FEADER et FEP, visent à augmenter la notoriété et la transparence de l'action de l'Union Européenne à l'île de La Réunion, finalité d'autant plus importante que La Réunion est la région ultrapériphérique la plus éloignée du continent européen.

En terme opérationnel, trois objectifs principaux ont été déclinés dans le cadre du plan de Communication plurifonds 2007-2013, plan en cours d'examen par la Commission :

Objectifs	Stratégie	Public cibles (voir point II-2)
Renforcer les actions d'information sur les possibilités offertes par l'intervention conjointe de l'Union Européenne et des Etats Membres	<p><b>- Concevoir les porteurs de projets financés par l'Union européenne comme ambassadeur de l'Union européenne.</b></p> <p><b>- Valoriser des projets exemplaires</b></p>	Bénéficiaires Partenaires et relais
Sensibiliser, informer et former aux nouvelles orientations stratégiques des programmes opérationnels, aux nouvelles modalités de mise en œuvre et de gestion	<b>Renforcer le partenariat régional en matière de communication et d'animation du programme</b>	Partenaires et relais
Informer du rôle joué par l'Union Européenne en collaboration avec les Etats Membres, dans les interventions concernées et des résultats de celles-ci	<b>Construire une Europe proche des citoyens</b>	Opinion publique

Le plan d'actions comporte 3 volets, pour chacun de ces volets les actions mises en place en 2007 ont été déclinées ci-dessous. Les dispositions prises pour assurer la publicité du programme sont assez limitées en 2007 compte tenu de l'approbation tardive du programme et du recrutement depuis la mi octobre 2007 d'une chargée de Communication.

### **S'agissant du Volet « Information », deux actions ont été mises en place :**

#### ➤ **Action 1 : opération de lancement des programmes 2007-2013 (cf fiche action 1)**

Une conférence de presse a été réalisée au moment du lancement du programme lié au Comité de suivi de Novembre 2007.

Une opération de grande ampleur avec la présence de la presse locale a été organisée suite à cette conférence de presse. Cette opération comprenait une visite de terrain sur une journée sur le thème du développement durable.

Une plaquette de présentation des POE 2007-2013 a été réalisée à l'occasion de cette opération.

#### Indicateurs de réalisation

Nombre de participants à la conférence de presse : 21

Nombre de plaquettes diffusées : 1000

4 articles de presse sont parus suite à cette conférence de presse.

3 reportages TV sur RFO et Antenne Réunion ont été diffusés et des interviews ont réalisées sur RFO radio et Radio festival.

Cette action a été réalisée par la Cellule Europe AGILE, une partie des coûts a été externalisée et pris en charge au titre du PO FEDER s'agissant d'une opération de Communication plurifonds :

- Reproduction des plaquettes : 509,95 €
- Frais logistiques d'organisation de la visite de terrain : 1020 €.

➤ **Action 2 : Site internet (cf fiche action 3)**

- Mise à jour des données sur le site internet [www.reunioneurope.org](http://www.reunioneurope.org)
- mise en ligne de la nomenclature du programme FEADER Réunion
  - mise en ligne du programme envoyé à la Commission
  - mise en ligne de la version finale adoptée

Cette action a été réalisée par la Cellule Europe AGILE et les coûts n'ont pas été externalisés.

- Mise en ligne des cadres d'intervention sur le site [www.reunioneurope.org](http://www.reunioneurope.org) et diffusion aux organisations professionnelles

Cette action a été réalisée par la Cellule Europe AGILE et les coûts n'ont pas été externalisés.

*Indicateurs de réalisation*

Nombre de visiteurs du site internet : 25 264

Nombre de pages vues : 63 186

Nombre de documents mis en ligne : 161

**S'agissant du Volet « Médiatisation », aucune action n'a été mise en place en 2007.**

**S'agissant du Volet « Animation », une action a été mise en place :**

➤ **Actions d'information et de communication thématiques (cf fiche action 8)**

Les actions d'information réalisées en 2007 avaient pour objectifs :

- d'informer le plus grand nombre sur les modalités d'intervention des fonds pour la période 2007-2013 ;
- de les sensibiliser sur les points importants d'inflexion (dotations financières, imbrication des documents stratégiques...);
- de présenter les projets de programmes et le résultat des négociations locales.

9 séances d'information ont été mises en place :

<b>Dates</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Public</b>
Février 2007	Information sur les programmes 2007-2013	Conseil Economique et Social Régional
Mars 2007	Information sur les programmes « développement rural 2007-2013 »	Conseil d'administration de la SAFER
Mars 2007	Intervention sur l'union européenne et les fonds structurels à la Réunion	Maison de l'Emploi de l'Est
Septembre 2007	Avancement des programmes et présentation du PO Coopération territoriale	Instance de concertation (*)
Octobre 2007	Soutien public aux entreprises	Conseil Economique et Social Régional
Novembre 2007	Présentation sur « La mise en œuvre des Fonds Européens à la Réunion » dans le cadre d'un cycle de formation du CNFPT	Cadres de la fonction publique territoriale et formation initiale.
Novembre 2007	Point d'étape sur les négociations avec la Commission Européenne	Instance de concertation (*)
Novembre 2007	Présentation des POE 2007-2013	Réseau des Directeurs Généraux des services des Collectivités dans le cadre des formations organisées par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale
Décembre 2007	Présentation des POE 2007-2013	Réseau des directeurs financiers des Communes

D'autres réunions plus spécifiques ont associé les services de l'Etat et les collectivités locales, les socioprofessionnels et le secteur associatif tout au long de l'année 2007.

(\*) L'instance de concertation a été mise en place depuis 2006 et compte les acteurs suivants :

- La Préfecture, le Conseil Régional et le Conseil Général,
- L'Association des Maires du Département de la Réunion (AMDR),
- Les 5 EPCI : CINOR, TCO, CIREST, CCSUD et CIVIS,
- La Chambre de Commerce et d'Industrie,
- La Chambre d'Agriculture,
- La Chambre de Métiers et de l'Artisanat,
- Le Conseil de la Culture, de l'Education et de l'Environnement (CCEE),
- Le Conseil Economique et Social Régional (CESR),
- Le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CRPMEM).

Cette action a été réalisée par la Cellule Europe AGILE et les coûts n'ont pas été externalisés.

*Indicateurs de réalisation :*

Nombre d'actions d'information : 9

Nombre de participants : 139